



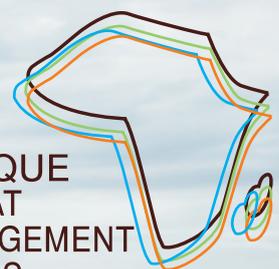
SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (CDN) DES PAYS AFRICAINS À L'AIDE D'OUTILS DE SUIVI ET D'INDEX

MANUEL DE FORMATION

Réseau africain d'études sur les politiques technologiques (ATPS)



**AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT**



**AFRIQUE
CLIMAT
CHANGEMENT
FONDS**

**SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRIBUTIONS
DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (CDN) DES PAYS
AFRICAINS À L'AIDE D'OUTILS DE SUIVI ET D'INDEX**

MANUEL DE FORMATION

Publié par:

Réseau africain d'études sur les politiques technologiques (ATPS)

Directrice exécutive :

executivedirector@atpsnet.org

8^e étage du bâtiment de la chancellerie,

Rue de la Vallée

Boîte postale 10081-00100, Nairobi

Tél : +254 (020) 2714092

www.atpsnet.org



Le Réseau africain d'études sur les politiques technologiques (ATPS) est un réseau transdisciplinaire de chercheurs, de décideurs, d'acteurs du secteur privé et de la société civile qui promeut la production, la diffusion, l'utilisation et la maîtrise de la science, de la technologie et des innovations (STI) pour le développement de l'Afrique, la durabilité environnementale et l'inclusion mondiale. En collaboration avec des institutions partageant les mêmes idéaux, ATPS fournit des plates-formes pour la recherche régionale et internationale et le partage des connaissances afin de renforcer les capacités de l'Afrique en matière de recherche, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques en matière de STI pour le développement durable.



Publié par le Réseau africain d'études
sur les politiques technologiques (ATPS)
Boîte postale 10081, 00100- GPO,
Nairobi, Kenya
©Année 2024
Numéro ISBN: 978-9966-124-64-0



TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DU PROJET	ii
À PROPOS DES PARTENAIRES DU PROJET	iii
RECONNAISSANCE	v
À PROPOS DU MANUEL DE FORMATION	vi
OBJECTIFS DU MANUEL DE FORMATION	vi
APPROCHES ET TECHNIQUES D'ANIMATION	vii
ÉVALUATION DES SESSIONS DE FORMATION	ix
COMMENT UTILISER LE MANUEL DE FORMATION	ix
MODULE 1 : INTRODUCTION AUX CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (CDN)	1
Session 1.1 : Présentation du concept, de la genèse et de l'objectif de la CDN	1
Séance 1.2 : Travail de groupe	1
Séance 1.3 : Discussion plénière	2
MODULE 2 : COMPOSANTES DE LA CDN	6
Session 2.1 : Présentation des différents types d'objectifs et de composantes des CDN	6
Séance 2.2 : Travail de groupe	6
Séance 2.3 : Discussion plénière	7
MODULE 3 : CADRES DE MISE EN ŒUVRE DES CDN	9
Session 3.1 : Présentation des approches de mise en œuvre des CDN	9
Séance 3.2 : Travail de groupe	9
Séance 3.3 : Discussion plénière	10
MODULE 4 : MESURE, NOTIFICATION ET VÉRIFICATION (MRV) DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN	11
Séance 4.1 : Présentation sur le volet MRV	11
Séance 4.2 : Travail de groupe	11
Séance 4.3 : Discussion plénière	12
MODULE 5 : FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN	16
Session 5.1 : Présentation des mécanismes de financement des CDN	16
Séance 5.2 : Travail de groupe	16
Séance 5.3 : Discussion plénière	17
MODULE 6 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN À L'AIDE D'OUTIL ET D'INDICES DE SURVEILLANCE	27
Session 6.1 : Présentation des outils de surveillance des CDN	27
Séance 6.2 : Discussion plénière	27
MODULE 7 : NOTATION PAYS ET GÉNÉRATION D'INDICES CDN POUR LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES	37
Session 7.1 : Présentation sur la génération d'indices CDN	37
Séance 7.2 : Travail de groupe	37
Séance 7.3 : Discussion plénière	37
ANNEXES	38
Annexe I : Indice de mise en œuvre des CDN et outil de surveillance	39

À PROPOS DU PROJET

De nombreuses initiatives ont été prises à l'échelle mondiale afin de relever les défis climatiques, notamment grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation. Parmi les trois accords, protocoles et conventions les plus importants, on retrouve la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1994, le Protocole de Kyoto de 1997 et l'Accord de Paris de 2015. Depuis le Sommet de Rio en 1992 jusqu'à l'Accord de Paris lors de la Conférence des Parties (COP) 21, tous ces efforts visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Toutefois, l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, un traité juridiquement contraignant basé sur les contributions volontaires des pays, a été considérée comme une étape importante pour sortir d'années de négociations interminables et favoriser une responsabilité mondiale accrue dans la lutte contre l'augmentation des GES. Les contributions déterminées au niveau national (CDN), assorties d'engagements conditionnels et inconditionnels, sont des sous-composantes majeures de l'Accord et exigent de tous les pays qu'ils précisent leurs actions prévues afin de lutter contre le changement climatique sur des périodes de 5 ans en termes d'adaptation, d'atténuation et de moyens de mise en œuvre, ainsi que les opportunités qui en découlent et les avantages connexes du développement durable pour le continent. Bien que l'Accord de Paris fournisse peu d'indications sur ce qui serait inclus dans les CDN et sur la manière dont l'adaptation au changement climatique serait incluse, la plupart des CDN destinées à l'Afrique mettent en avant un certain nombre de stratégies transversales pour répondre à leurs ambitions d'atténuation ainsi qu'à leurs besoins d'adaptation. Il s'agit déjà d'une exception si l'on considère que le continent est déjà confronté à une fréquence accrue et gravissime des risques et aléas climatiques en raison de sa position géographique, de sa dépendance excessive aux secteurs de production sensibles au climat tels que l'agriculture, le tourisme, les ressources et le déficit d'infrastructures, et de la capacité d'adaptation limitée des pays.

C'est dans ce contexte que ATPS et ses partenaires, en 2019, ont développé et piloté un suivi de la mise en œuvre des CDN, des outils de suivi et un indicateur afin d'évaluer l'état de la mise en œuvre des CDN dans les pays par rapport aux objectifs indiqués dans les CDN qu'ils ont soumises. Cela a été mesuré à travers les cinq (5) composantes de la CDN [Gouvernance, Finances, Atténuation, Adaptation et Mesure, Notification et Vérification (MRV)] telles qu'illustrées dans l'outil de suivi et l'indicateur. L'indicateur indiquera les domaines dans lesquels chaque pays obtient de bons résultats ou pas, ce qui permettra d'améliorer les décisions politiques dans les domaines où les résultats sont faibles. De plus, l'indicateur favorise la comparabilité entre les pays et les régions, ce qui peut stimuler une saine concurrence afin d'améliorer la conformité entre les pays et les régions sur la base des résultats de l'indicateur. Le projet « **Renforcement des capacités de quelques pays d'Afrique subsaharienne à mesurer efficacement les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national à l'aide d'outils et d'indices de surveillance** » vise donc à utiliser le outils clé de cette étude pilote (outils de suivi et de mise en œuvre) déjà mis au point et validé dans huit (8) pays africains pour renforcer les capacités des points focaux/champions dans douze (12) pays d'Afrique subsaharienne sélectionnés (**Botswana, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Namibie, Nigéria, Sierra Leone, Tanzanie, Ouganda, Zambie** et **Zimbabwe**) afin de mesurer efficacement les progrès de la mise en œuvre de leurs CDN à l'aide des outils de suivi et des indices. Dans le cadre du projet, ce manuel de formation a été élaboré afin d'aider à renforcer les capacités des Africains à suivre et à suivre la mise en œuvre de leurs CDN.

À PROPOS DES PARTENAIRES DU PROJET

Le Réseau africain d'études sur les politiques technologiques (ATPS) est un réseau transdisciplinaire de chercheurs, de décideurs, d'acteurs du secteur privé et d'acteurs de la société civile qui promeut la génération, la diffusion, l'utilisation et la maîtrise des STI pour le développement de l'Afrique, la durabilité environnementale et l'inclusion mondiale. ATPS compte plus de 5 000 membres et 3 000 partenaires dans plus de 51 pays sur les 5 continents avec des partenariats institutionnels à travers le monde. En 2000, ATPS est devenue une organisation internationale autonome dotée d'un statut diplomatique au Kenya et travaillant sur des thématiques transdisciplinaires de la STI pour le développement de l'Afrique. Tout en conservant l'accent mis sur la STI, ATPS s'est orienté vers un réseau de « connaissances pour le développement » pour l'Afrique. Les programmes sont mis en œuvre à moindre coût par l'intermédiaire des représentant pays installés dans 30 pays (27 en Afrique et 3 dans la diaspora en Australie, aux États-Unis et au Royaume-Uni). ATPS met en œuvre ses projets par l'intermédiaire des représentant pays qui sont dirigées par des coordinateurs nationaux qui sont statutairement constitués. ATPS et ses partenaires possèdent une expertise technique et une expérience de longue date dans la recherche, les politiques, les pratiques et le développement sur les changements climatiques. Plus précisément, ATPS a développé et conçu les outils de mise en œuvre, de mise en œuvre et de suivi des CDN pour mesurer les progrès accomplis par les pays dans la réalisation de leurs objectifs en matière de CDN. Au cours des périodes 2019 et 2020, les partenaires ont piloté [l'élaboration d'un indicateur de mise en œuvre des CDN, d'outils et d'indices de surveillance dans huit pays africains](#), notamment : le Botswana, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Gabon, le Kenya, le Nigeria, la Tanzanie et la Zambie. Les outils ont été validés avec la participation des principales parties prenantes des pays et partenaires respectifs, notamment la BAD, la CEA, les CER, etc. Les rapports de cette étude ont été publiés et disponibles sur le lien du projet ci-dessus. ATPS a également récemment réalisé d'autres projets de la Banque africaine de développement (BAD) dans le cadre du Fonds spécial pour le climat au service du développement en Afrique (ClimDev), tels que [le projet « Comblé le déficit d'information sur le climat en vue du renforcement des capacités pour des prise de décision éclairée par le climat en Afrique »](#). Les partenaires sont connus pour produire des résultats à fort impact à partir de projets financés par de nombreux autres donateurs internationaux, notamment le CRDI, AFREXIMBANK, la Banque mondiale, l'ASDI, la DDC, le Global Challenge Research Funds (GCRF), les gouvernements nationaux, etc.

L'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA) est un consortium de plus de 1 000 organisations de 51 pays africains et rassemble plusieurs membres issus d'organisations confessionnelles, d'organisations communautaires, d'organisations non gouvernementales, de fiduciaires, de fondations, de communautés autochtones, d'agriculteurs et de groupes d'éleveurs ayant la vision commune de promouvoir une approche de la réponse climatique centrée sur les personnes, fondée sur les droits, équitable, juste et inclusive. À l'heure actuelle, PACJA met en œuvre plusieurs projets qui couvrent la programmation directe, les politiques et le plaidoyer, les sous-subventions et le renforcement des capacités, en se concentrant principalement sur les groupes les plus vulnérables qui sont « inaccessibles » dans les paradigmes de développement traditionnels. L'Alliance joue un rôle central dans les principaux processus africains menés par l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la BAD, parmi lesquels le programme phare ClimDev. Il est partenaire de l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine au changement climatique (AAA), dont l'objectif principal est de renforcer la résilience de l'agriculture, principalement des petits exploitants, face aux chocs du changement climatique. L'Alliance soutient également plusieurs gouvernements par le biais de ses plateformes nationales, ainsi que d'autres acteurs clés tels que les médias, les parlementaires et les réseaux sectoriels par le biais d'initiatives ciblées et dédiées adaptées aux groupes de parties prenantes respectifs. PACJA met en œuvre un projet de sous-subvention de 10

pays soutenu par le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale, qui vise à renforcer les capacités des communautés forestières en matière de REDD+ (Réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation des forêts dans les pays en développement). Il reçoit également une autre source de financement pour sous-subsventionner des communautés dans huit autres pays, dont la plupart sont proposées dans le cadre de ce projet, afin de mobiliser et de renforcer la mise en réseau pour le renforcement de la résilience et l'adaptation aux impacts du changement climatique. Pour soutenir ses activités, le PACJA est principalement financé par l'Agence suédoise de développement international (SIDA) et la Banque mondiale. D'autres partenaires, tels que la GIZ, le Département britannique pour le développement international (DFID), l'USAID, le Ministère néerlandais des Affaires étrangères, le NORAD et l'UE soutiennent des projets et des initiatives spécifiques directement ou par des intermédiaires. Oxfam International, Christian Aid, Trocaire, Open Society Foundations, Diakonia, Bill and Melinda Gates Foundations, Save the Children, WaterAid et SNV travaillent également avec PACJA dans le cadre de projets, de campagnes et d'initiatives sectoriels spécifiques au niveau des comtés, au niveau national ou régional.

L'Institut de développement économique vert de l'Afrique de l'Ouest (WAGEDI) de l'Université Gregory d'Uturu (GUU), dans l'État d'Abia, au Nigeria, est un institut de recherche et de plaidoyer dont le mandat est de promouvoir des voies de développement à faible émission de carbone et économes en ressources en Afrique et au-delà. Il a été créé en 2018 avec des membres de la recherche provenant de certains pays africains avec l'objectif primordial de mettre en avant la recherche sur les innovations vertes et de créer un lien et une synergie entre les résultats de la recherche universitaire avec l'industrie, le gouvernement, la société civile, etc. Jusqu'à présent, WAGEDI entretient des relations de collaboration avec ATPS, le CEREE, l'Union africaine, le Conseil scientifique, de recherche et d'innovation, certains ministères concernés, les agences départementales (MDA) au Nigeria et le Green Economics Institute, au Royaume-Uni, entre autres. Nous fournissons également des services de conseil et des programmes de formation pour les secteurs public et privé, la société civile et autres. Parmi les jalons enregistrés par WAGEDI, on peut citer, sans s'y limiter, les suivants: l'engagement avec les membres des experts non clés (NKE) dans la mise en œuvre du programme de réponse au changement climatique (PNCRC) de 4 ans financé par l'UE; Engagement avec l'Agence d'électrification rurale (REA) du Nigeria pour le projet d'électrification du Nigeria (NEP), le projet du Mécanisme de développement propre (MDP) soutenu par la Banque mondiale. Le projet a reçu une lettre de non-objection du ministère fédéral de l'Environnement à la suite de la soumission de la note d'idée de projet. Il s'agit de réduire les émissions de GES dans le secteur de l'électricité, ce qui améliorera le profil du Nigeria en matière d'actions climatiques; Changement climatique et développement durable Focus sur la région du Sahel et du Sahara en Afrique: étude d'analyse de la durabilité. WAGEDI a reçu une lettre pour le Prix Mohammed VI au Maroc en tant que Candidat Potentiel pour le Prix Mohammed VI pour le Climat et le Développement Durable 2019; Membre du réseau Governing Inclusive Green Growth in Africa (GIGGA), qui a mené une étude exploratoire sur la croissance verte inclusive en Afrique dans cinq pays pilotes: le Nigeria, le Kenya, l'Éthiopie, le Rwanda et l'Afrique du Sud.

REMERCIEMENTS

ATPS, au nom du consortium, tient à exprimer sa gratitude à la Banque africaine de développement (BAD) à travers son Fonds africain pour le changement climatique (ACCF) pour son soutien financier et technique dans ce projet. Nous saisissons également cette occasion pour remercier tous les pays et leurs points focaux pour leur soutien et leur coopération. Nous remercions tout particulièrement les différents partenaires impliqués dans le projet, le personnel de ATPS et les partenaires pour leur dévouement à assurer la réussite dans la mise en œuvre du projet ainsi que l'élaboration du manuel de formation.

À PROPOS DU MANUEL DE FORMATION

Le Réseau africain d'études sur les politiques technologiques (ATPS) et ses partenaires, l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA) et l'Institut de développement économique vert de l'Afrique de l'Ouest (WAGEDI), mettent en œuvre le projet « Renforcement des capacités de quelques pays d'Afrique sub-saharienne à mesurer efficacement les progrès en matière de mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national à l'aide d'outils et d'indices de surveillance ». Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une étude cartographique des parties prenantes sur la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans douze (12) pays d'Afrique subsaharienne sélectionnés, notamment le Botswana, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, la Sierra Leone, la Namibie, le Nigeria, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe a été menée. Cela a conduit à l'identification de points focaux et de champions du changement climatique qui seront formés pour être des formateurs de formateurs (ToT) sur l'utilisation des CDN.

Le manuel couvrira des domaines vitaux, notamment:

- i) Introduction aux contributions déterminées au niveau national (CDN)
- ii) Composants NDC
- iii) Cadres de mise en œuvre des CDN
- iv) Système de Mesure, Notification et vérification (MRV) de la mise en œuvre des NDC:
- v) Financement de la mise en œuvre de la CDN
- vi) Suivi de l'implémentation NDC à l'aide de l'outil d'indexation NDC:
- vii) Notation d'un pays et génération d'indices NDC pour les différentes composantes.

OBJECTIFS DU MANUEL DE FORMATION

Le présent manuel sur la mise en œuvre des CDN et les outils de surveillance a les objectifs généraux suivants:

- Doter les décideurs, les chercheurs, les points focaux, les champions du changement climatique et les praticiens des connaissances et des compétences sur la mise en œuvre des CDN et l'utilisation de divers outils pour suivre les progrès.
- Doter les décideurs, les chercheurs, les points focaux, les champions du changement climatique et les praticiens avec du contenu et des compétences pour former les autres à la mise en œuvre des CDN et à l'utilisation de divers outils pour suivre les progrès.
- Motiver les décideurs, les chercheurs, les points focaux, les champions du changement climatique et les praticiens à apprécier la valeur et l'importance de la collecte en temps opportun et de données précises pour la mise en œuvre des CDN.
- Fournir des instructions et des compétences sur la façon d'utiliser les outils et les index de suivi de la mise en œuvre NDC.
- Utilisation des données et des indices pour suivre les progrès et les interpréter pour les décideurs, les chercheurs, les points focaux, les champions du changement climatique et les praticiens de l'action climatique conformément à l'Accord de Paris.

Ces objectifs doivent être écrits sur une carte de manille, un tableau blanc, du papier journal ou un tableau noir ou utiliser un rétroprojecteur transparent ou tout autre matériel approprié pour les partager avec vos collègues et stagiaires.

Quelques hypothèses

Ce manuel de formation a été conçu en tenant compte de plusieurs hypothèses, notamment les suivantes:

- Les décideurs, les chercheurs, les points focaux, les champions du changement climatique et les praticiens peuvent prendre des décisions éclairées lorsqu'ils disposent d'informations complètes, précises et impartiales.
- Les décideurs, les chercheurs, les points focaux, les champions du changement climatique et les praticiens ont la possibilité d'acquérir les informations et les compétences appropriées sur la collecte, l'analyse, la synthèse et la mise à jour de données et d'outils fondés sur des données probantes pour la prise de décisions.
- L'apprentissage par l'expérience, y compris les jeux de rôle, les jeux et les chansons, est un excellent moyen d'apprendre.

L'une des hypothèses les plus importantes de ce manuel concerne l'animateur. L'animateur est la clé du succès de cette intervention. L'animateur doit avoir les caractéristiques suivantes:

- Être sociable et aimer interagir avec des personnes issues d'horizons différents.
- Être bien informé sur les changements climatiques, les politiques et l'information et les services climatiques.
- Connaître la NDC, ses processus et sa mise en œuvre
- Avoir du respect envers les autres et respecter leurs opinions.
- Être enthousiaste à l'idée d'utiliser ce manuel pour la facilitation.
- Avoir de bonnes compétences en communication et en animation de groupe.
- Ne portez pas de jugement.
- Maîtriser l'utilisation d'une variété de techniques de programme participatif et expérientiel.

Les animateurs sont libres d'ajouter des questions aux exercices ou de modifier les séances de manière appropriée pour rendre le contenu plus pertinent pour les participants. Si vous formez des personnes qui ont peu d'expérience dans ce domaine, il est conseillé aux animateurs de présenter la formation dans son intégralité. Si les stagiaires ont été exposés à ce type d'information, procédez à une évaluation de leurs besoins afin de déterminer les informations dont ils disposent et les lacunes qui existent. Ensuite, sélectionnez les sujets qui répondent le mieux à leurs besoins de formation.

APPROCHES ET TECHNIQUES DE FACILITATION

Éducation expérientielle

Les activités expérientielles décrites dans ce manuel sont conçues pour aider les stagiaires à obtenir de l'information, à examiner leurs attitudes et à mettre en pratique leurs compétences. Il y a des exercices structurés dans lesquels les stagiaires font des activités, puis pratiquent ensemble, en généralisant ce qu'ils ont appris et, idéalement, en essayant de voir comment l'information s'appliquerait à leur travail. L'apprentissage par l'expérience est centré sur le participant. Bien que le rôle de l'animateur soit crucial, la création de l'expérience d'apprentissage est en fin de compte une responsabilité de groupe.

L'un des moyens pour réussir cette formation est d'impliquer les stagiaires dans leur propre formation. Voici quelques conseils pour mener des activités expérientielles:

- Examinez attentivement l'appareil et les activités jusqu'à ce que vous maîtrisiez les étapes.
- Si possible, faites un « essai » avant d'introduire une nouvelle activité dans le groupe

- Réfléchissez aux points d'apprentissage de l'activité et préparez des questions pour enrichir la discussion.
- Gardez un œil sur l'horloge afin d'avoir suffisamment de temps pour le partage et la discussion en groupe.
- N'oubliez pas que même si faire l'activité est amusant, c'est dans la pratique que l'on apprend.

Techniques spécifiques

Le manuel de formation utilise une variété de techniques, dont certaines peuvent vous paraître plus familières que d'autres. N'ayez pas peur d'essayer de nouvelles techniques. Il existe de nombreux types d'activités, notamment des jeux de rôle, des jeux, des clarifications de valeurs et des votes, des remue-méninges, des travaux en petits groupes, des scénarios de résolution de problèmes et des présentations par des conférenciers invités. Voici une brève description de quelques techniques de formation.

Visualisation dans les programmes participatifs (VIPP) : Le VIPP implique l'utilisation de différentes formes de cartes colorées afin que tout ce qui est fait au cours d'une session, individuellement ou collectivement, puisse être visualisé, traité, synthétisé et partagé. Le VIPP encourage tout le monde à participer et se fonde sur des théories bien fondées de l'apprentissage des adultes.

Présentation: Une conférence magistrale est une présentation courte (10 à 15 minutes), structurée et ordonnée de l'information délivrée par un animateur. Un cours magistral peut être utilisé pour transmettre des connaissances ou introduire des compétences. Un cours magistral qui permet un échange entre l'intervenant et les stagiaires est généralement plus efficace.

Discussions: Les discussions sont utiles dans les grands et les petits groupes. Les petits groupes peuvent offrir aux apprenants timides ou moins verbaux plus d'occasions de s'exprimer. Pendant les discussions de groupe, l'animateur doit essayer de contrôler le flux de la conversation, si nécessaire.

Jeux de rôle: Les jeux de rôle sont de courtes pièces de théâtre dans lesquelles les apprenants peuvent faire l'expérience de ce que quelqu'un pourrait ressentir dans une situation, essayer de nouvelles compétences et apprendre les uns des autres. Les jeux de rôle en petits groupes ou en binômes sont généralement moins menaçants pour les apprenants et permettent à un plus grand nombre de personnes de participer. Demandez des bénévoles, car beaucoup de gens sont gênés ou mal à l'aise d'agir devant un grand groupe. Après le jeu de rôle, assurez-vous de déclarer le jeu de rôle terminé et de poser des questions à ce sujet.

Études de cas/scénarios: Les études de cas sont des histoires, fictives ou vraies, qui mettent l'information en contexte en décrivant un problème et en discutant de la façon dont il pourrait être ou a été résolu. N'hésitez pas à adapter les scénarios du manuel pour mieux les adapter à vos stagiaires. Demander aux stagiaires de proposer des études de cas ou des scénarios, parfois sous forme de devoir, est un bon moyen de s'assurer que les situations et le langage sont réalistes.

Brainstorming: Le brainstorming est un échange d'idées fluide sur un sujet donné. Vous posez une question, posez un problème ou soulevez un problème, et les apprenants suggèrent des réponses ou des idées. Notez toutes les suggestions pour que le groupe puisse les voir. Aucun commentaire éditorial ou critique n'est autorisé. Lorsque le brainstorming est terminé, le groupe évalue les idées ensemble, peut-être pour identifier celles qu'il considère comme les plus utiles ou pour les catégoriser d'une manière utile.

Conférenciers invités: Les conférenciers invités peuvent donner vie à un sujet en discutant de leurs expériences personnelles et en partageant leurs sentiments. Identifiez les conférenciers invités et invitez-les suffisamment tôt pour vous assurer qu'ils peuvent participer à l'atelier. Assurez-vous qu'ils sont dynamiques, qu'ils connaissent bien le sujet et qu'ils sont à l'aise pour parler devant un public. Préparez les stagiaires à la présentation du conférencier afin qu'ils sachent à quoi s'attendre, qu'ils soient prêts à poser des questions et qu'ils agissent avec respect. Préparez l'orateur avec des informations sur le groupe et une compréhension claire de vos attentes.

Jeux et exercices: Les jeux et les exercices font partie intégrante de cette formation. Ils comprennent des choses telles que les présentations, les énergisants et les échauffements. Ces jeux et exercices améliorent la quantité et la qualité de l'interaction dans le groupe. Les énergisants et les échauffements peuvent être effectués juste avant le début d'une séance, immédiatement avant ou après une pause, ou juste avant la fin des séances de la journée. Vous pouvez utiliser ceux qui sont décrits ici ou en substituer d'autres.

ÉVALUATION DES SESSIONS DE FORMATION

La formation sera évaluée de plusieurs façons.

Moodmeter : Au début de l'activité, préparez un tableau appelé « Le moodmeter ». Le compteur d'humeur est un instrument de mesure subjective de l'humeur et de l'atmosphère du groupe. Il n'est pas directement lié au contenu de l'atelier.

Préparez un tableau sur papier journal avec le nombre total de jours ou de séances écrit sur une ligne horizontale. Dans une colonne, dessinez au moins trois symboles d'humeur différents : par exemple, des visages montrant le bonheur, l'indifférence, la tristesse, la frustration ou la colère. Alternativement, des indices de température tels que 15 F / 25 F / 35 F peuvent être utilisés. Demandez aux stagiaires de placer un X ou un point en adéquation avec l'émotion qu'ils ressentent à la fin de la journée ou de la séance. Vous pouvez tracer une ligne à travers les points ou les X qui reflètent le sentiment du groupe ou les hauts et les bas du groupe. Cela pourrait être utilisé pour discuter du niveau d'énergie du groupe ou d'un éventuel succès ou insatisfaction.

Flash : Mettez-vous en cercle avec les participants. Posez une question directe au groupe: par exemple : « Dites-moi ce que vous pensez de l'atelier d'aujourd'hui ? » ou « Quelles sont les deux nouvelles choses que vous avez apprises aujourd'hui ? » Demandez à chaque personne de donner une opinion personnelle dans une très courte déclaration, en faisant le tour du cercle. On l'appelle « flash » en raison de la rapidité avec laquelle les opinions sont données. Cela ne devrait pas prendre plus de 30 secondes pour chaque personne. Aucune discussion n'est autorisée pendant que le flash est en cours.

Votre rôle est toujours de demander l'avis des stagiaires et de permettre l'énonciation d'une variété d'idées. Cependant, vous devez rappeler au groupe d'être constructif dans ses critiques et de chercher des moyens d'améliorer la formation.

COMMENT UTILISER LE MANUEL DE FORMATION

Ce manuel est principalement destiné aux formateurs et aux gestionnaires de programme. Cependant, il peut également être utilisé pour former les agents de terrain et les prestataires de services. Il a été écrit spécifiquement pour le contexte africain. Vous devrez peut-être l'adapter aux besoins des stagiaires ou des apprenants de votre organisation.

Au total, le manuel de formation comporte cinq modules, notamment:

- ❖ MODULE 1: Introduction aux CDN
- ❖ MODULE 2: Composants NDC
- ❖ MODULE 3: Cadres de mise en œuvre des CDN
- ❖ MODULE 4: Mesure, rapport et vérification (MRV) de la mise en œuvre des CDN:
- ❖ MODULE 5: Financement de la mise en œuvre des CDN
- ❖ MODULE 6: Suivi de la mise en œuvre de NDC à l'aide de l'outil d'indexation NDC
- ❖ MODULE 7: Notation par pays et génération d'indices NDC pour les différentes composantes

Chaque module est divisé en sessions. Certaines séances comportent des activités expérientielles qui abordent les objectifs du sujet de diverses manières intéressantes. Chaque module spécifie l'objectif, les matériaux nécessaires, le temps approximatif requis et les étapes à suivre. Chaque module spécifie la préparation qui doit être faite avant la séance. Certaines sessions comportent des documents à distribuer aux stagiaires.

Pour concevoir et mettre en œuvre un programme adapté aux besoins de vos collègues, vous devez procéder comme suit:

- Familiarisez-vous avec le manuel de formation. Notez que chaque module peut avoir plusieurs sessions.
- Le temps alloué à chaque séance sert juste d'orientation. Ajustez le temps en fonction des besoins des stagiaires.
- Préparez des documents ou d'autres documents qui pourraient être nécessaires avant le début de la séance. Si vous avez besoin de conférenciers invités, assurez-vous qu'ils sont invités bien à l'avance et qu'ils ont été correctement informés de ce que vous attendez d'eux.
- Présentez chaque unité en présentant les objectifs de l'unité. Les présentations ont été préparées et peuvent être consultées [ici](#).

MODULE 1: INTRODUCTION AUX CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (CDN)

Contenu:	Ce module décrira: <ul style="list-style-type: none"> • Le concept de contributions déterminées au niveau national (CDN), • La genèse et l'objectif de la CDN, et • Les accords internationaux sur le changement climatique
Objectifs:	À la fin de ce module, les participants seront en mesure de: <ol style="list-style-type: none"> i) Expliquer le concept des CDN. ii) Comprendre la genèse et l'objectif des CDN; iii) Formuler les objectifs et les cibles des CDN; iv) Expliquer la relation entre la CDN et l'Accord de Paris (2015) v) Expliquer d'autres conventions et protocoles internationaux sur les changements climatiques, tels que la CCNUCC (1994) et le Protocole de Kyoto (1997).
Méthode de formation:	Méthodologies participatives de formation/facilitation, conférences, discussions de groupe, études de cas, etc.
Matériel de formation:	Tableaux à feuilles mobiles, cahiers et stylos, marqueurs, tableau blanc, marqueurs pour tableau blanc
Configuration de la salle de classe:	Cela dépendra de l'animateur et de la méthodologie adoptée
Durée	Durée: 90 minutes
Évaluation:	L'animateur décide de la méthode d'évaluation la plus appropriée
Matériaux de référence:	<ol style="list-style-type: none"> a) en.wikipedia.org/wiki/List_of_parties_to_the_Paris_Agreement b) https://climatepromise.undp.org/news-and-stories/NDCs-nationally-determined-contributions-climate-change-what-you-need-to-know c) adam.curry.com/art/1632406665_A2Sp7HVM.html d) https://unepccc.org/wp-content/uploads/2020/06/2020-pocket-guide-to-ndcs.pdf e) https://www.arup.com/perspectives/what-are-nationally-determined-contributions-ndcs f) https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs#Communications-received-from-Parties-in-relation-to-other-Parties-NDCs g) https://unfccc.int/topics/global-stocktake/global-stocktake

Session 1.1: Présentation du concept, de la genèse et de l'objectif de la CDN

L'animateur fera une courte présentation de 10 à 15 minutes pour présenter l' module et décrire les objectifs de l' module et les résultats attendus. La présentation servira également de terrain pour d'autres discussions lors des séances suivantes. Les questions clés concernant ce module seront soulignées par l'animateur tandis que les participants apporteront également leur contribution à la discussion.

Séance 1.2: Travail de groupe

En supposant qu'il y a 30 à 40 participants à l'atelier, divisez les participants en 5 groupes (6 à 8 personnes par groupe). S'assurer que les groupes ont une bonne mixité en termes de genre et de type d'intervenants. Attribuez à chaque groupe un exercice comme indiqué ci-dessous. Cette activité se déroulera dans un délai de 30 minutes. Les membres du groupe nommeront un président, un secrétaire et un rapporteur.

Groupe 1: Pourquoi les CDN sont-elles importantes dans le contexte de l'action climatique mondiale? Quel rôle jouent-ils dans la lutte contre le changement climatique?

Groupe 2: Pouvez-vous donner des exemples d'actions ou de mesures spécifiques d'atténuation et d'adaptation qu'un pays pourrait inclure dans ses CDN?

Groupe 3: Comment les CDN contribuent-elles à la réalisation des objectifs de l'engagement de chaque pays dans le cadre de l'Accord de Paris?

Groupe 4: Quels défis les pays peuvent-ils rencontrer lors de la mise en œuvre de leurs CDN? Comment relever efficacement ces défis ?

Groupe 5: Comment hiérarchiserez-vous le type de CDN de votre pays en fonction des secteurs capturés? Donnez la ou les raisons de l'orientation prioritaire.

Remarque: Chaque groupe écrira sur les tableaux à feuilles mobiles aussi clairement que possible. Ils seront récupérés à la fin de la session.

Séance 1.3: Discussion plénière

Les groupes feront des présentations de 5 minutes de leurs travaux lors de la session 1.2. Il y aura des discussions ouvertes sur les présentations où tous les participants feront des contributions guidées par l'animateur. Cette séance durera environ 45 minutes.

Notes de l'animateur

L'Accord de Paris est un accord international dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), traitant de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation et du financement en 2015. L'accord vise à limiter le réchauffement climatique bien en deçà de 2 degrés Celsius, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport aux niveaux préindustriels.

Les CDN sont la pierre angulaire de l'Accord de Paris. Il s'agit d'engagements climatiques pris par les pays pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts du changement climatique. Les CDN ont des niveaux d'engagement inconditionnels et conditionnels

Les engagements inconditionnels sont fondés sur une approche axée sur les pays, ce qui signifie que chaque pays décide de sa propre contribution en fonction de sa situation, de ses capacités et de ses capacités nationales. L'engagement conditionnel dépend de l'appui international sous la forme d'un renforcement technique et d'un renforcement des capacités; le transfert ou l'acquisition de technologies; et/ou le financement pur et simple.

Les CDN doivent être mises à jour tous les cinq ans avec des objectifs et des actions plus stricts, afin de renforcer l'ambition mondiale au fil du temps et d'atteindre un équilibre entre les émissions et les absorptions par les puits dans la seconde moitié de ce siècle.

Les CDN couvrent à la fois les aspects d'atténuation et d'adaptation de l'action climatique, et peuvent inclure des mesures dans divers secteurs, tels que l'énergie, les transports, l'agriculture, la foresterie et d'autres utilisations des terres, la santé, l'eau, l'industrie, les déchets, les infrastructures, le tourisme, etc.

Les CDN représentent des engagements politiques soutenus par les pays et peuvent également servir de catalyseur pour relever d'autres défis systémiques, tels que la perte de biodiversité, la sécurité énergétique, l'éradication de la pauvreté et le développement durable.

- **Concept**

Les CDN sont spécifiques à chaque pays, et elles sont conçues pour être ambitieuses mais réalisables. Elles doivent être adaptées à la situation et aux capacités de chaque pays. Les CDN devraient inclure des mesures visant à réduire les émissions de tous les secteurs de l'économie, y compris l'énergie, les transports, l'agriculture et la foresterie. Ils devraient également inclure des mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes et les sécheresses.

- **Genèse**

Le concept de CDN a été proposé pour la première fois dans le Plan d'action de Bali, qui a été adopté par la CCNUCC en 2007. Le Plan d'action de Bali appelle les pays à élaborer des « mesures d'atténuation appropriées au niveau national » (NAMA) pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les AMAN ont été considérées comme un moyen de combler le fossé entre les pays développés et les pays en développement dans la perspective de l'Accord de Paris. L'Accord de Paris a repris le concept d'AMNA et l'a rendu obligatoire pour tous les pays. Les CDN sont aujourd'hui le pilier central du régime climatique international.

- **But**

L'objectif des CDN est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux impacts du changement climatique. Les CDN sont également conçues pour renforcer la confiance et la coopération entre les pays. En s'engageant en faveur de CDN ambitieuses, les pays montrent leur volonté d'agir contre le changement climatique. Les CDN sont également un moyen de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Les pays sont tenus de soumettre leurs CDN tous les cinq ans, et ils sont également tenus de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs CDN. Ces rapports permettent aux pays d'apprendre les uns des autres et d'améliorer leurs CDN au fil du temps.

Les CDN sont un élément essentiel du régime climatique international. C'est le seul moyen de s'assurer que les pays prennent des mesures contre le changement climatique. Les CDN sont également un moyen de renforcer la confiance et la coopération entre les pays. En s'engageant en faveur de CDN ambitieuses, les pays montrent leur volonté d'agir contre le changement climatique.

Que sont les contributions déterminées au niveau national et d'où proviennent-elles?

L'Accord de Paris a changé le visage de l'action climatique. Le traité international juridiquement contraignant, qui a été adopté en 2015 par les 196 parties à la Convention des Nations Unies sur le climat à Paris, a établi des objectifs mondiaux universels approuvés par tous les pays. Il s'agit principalement de veiller à ce que l'augmentation de la température moyenne mondiale soit maintenue bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts visant à limiter l'augmentation à 1,5 °C. Il vise également à accroître la capacité d'adaptation aux impacts climatiques et à rendre les flux financiers cohérents avec les besoins des pays pour atteindre ces objectifs.

L'Accord de Paris a reflété un changement majeur dans les négociations internationales sur le climat, créant une approche universelle et axée sur les pays pour atteindre les objectifs climatiques collectifs, tout en créant un cadre pour un suivi et un rapportage transparent des progrès mondiaux.

L'un des principaux instruments pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris est les contributions déterminées au niveau national (également appelées CDN). Il s'agit des engagements nationaux en matière de climat que chaque Partie est tenue d'élaborer et qui expliquent comment elle contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à s'adapter aux impacts.

Les CDN représentent des objectifs à court et moyen terme et comprennent généralement des mesures d'adaptation et d'atténuation et doivent être mises à jour tous les cinq ans. Chaque mise à jour doit être plus « ambitieuse », ce qui permet d'avoir des objectifs plus stricts et d'aider le monde à se rapprocher de 1,5 °C.

Quels sont les éléments que l'on peut trouver dans la CDN d'un pays?

Dans leurs CDN, les pays fournissent une analyse prévisionnelle des risques et des impacts climatiques. Ils présentent également leurs plans pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'origine du changement climatique. Les CDN comprennent spécifiquement les engagements des pays à réduire ces émissions et à s'adapter à ces impacts climatiques avec des objectifs quantitatifs ou qualitatifs, des calendriers et un ensemble d'actions dans des secteurs prioritaires, tels que l'énergie, les transports, l'agriculture, la santé, l'eau, les infrastructures, le tourisme, et bien plus encore. La plupart des pays ont également inclus des budgets prévisionnels pour atteindre leurs objectifs climatiques, et de nombreux pays en développement ont indiqué qu'ils avaient besoin d'un soutien financier extérieur pour mettre en œuvre tout ou partie de leurs actions lorsqu'ils ne disposaient pas des ressources nationales nécessaires. Le transfert de technologie et l'appui au renforcement des capacités sont également souvent demandés par les pays en développement. Lorsque les objectifs dépendent d'un soutien financier

extérieur, ceux-ci sont marqués comme des objectifs « conditionnels ». Les objectifs qu'un pays peut atteindre sans soutien financier extérieur sont dits « inconditionnels ».

Les CDN sont-elles importantes?

La réponse courte est que oui, les CDN sont importantes. Beaucoup, en fait.

Premièrement, les CDN sont importantes parce qu'elles renforcent les objectifs mondiaux convenus dans le cadre de l'Accord de Paris et montrent exactement ce que chaque pays s'engage à atteindre pour atteindre ces objectifs. Ils nous montrent dans quelle mesure chaque pays vise à réduire ses émissions de GES, à quel moment et quelles mesures elle mettra en œuvre pour y parvenir. Prises collectivement, les CDN peuvent également démontrer à quel point le monde est proche (ou loin) d'atteindre nos objectifs climatiques collectifs.

Ensuite, les CDN sont importantes parce qu'elles représentent des plans d'investissement soutenus par des politiques dans des domaines cruciaux qui ont le potentiel non seulement d'atteindre les objectifs climatiques, mais aussi de favoriser le développement durable. Par exemple, 100 % des CDN soutenues par la Promesse climatique du PNUD ont des objectifs ou des politiques énergétiques, et 90 % couvrent le secteur agricole. L'atteinte de ces objectifs permet non seulement de lutter contre la crise climatique, mais aussi de répondre aux priorités de développement, comme l'accès à l'énergie ou la sécurité alimentaire.

En conséquence, les CDN peuvent aider les gouvernements à hiérarchiser les actions dans tous les secteurs et à aligner leurs politiques et leur législation sur les objectifs climatiques. Par exemple, l'Ouganda et le Nigeria ont tous deux promulgué les lois nationales sur le changement climatique en 2021, donnant force de loi à l'Accord de Paris et à leur CDN. Troisièmement, **les CDN sont universelles**. Elles sont exigées par tous les pays – développés et en développement – et ont été approuvées au plus haut niveau de gouvernement. Ainsi, s'ils sont utilisés à bon escient, ils pourraient nous servir de voie pour faire face aux crises actuelles auxquelles le monde est confronté – non seulement la crise climatique, mais aussi la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, l'insécurité et l'instabilité, les migrations, la pandémie de Covid-19, etc.

L'Accord de Paris et les CDN

Les CDN sont au cœur de l'Accord de Paris et de la réalisation de ses objectifs à long terme. Les CDN incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire les émissions nationales et s'adapter aux impacts du changement climatique. L'Accord de Paris (article 4, paragraphe 2) exige de chaque Partie qu'elle prépare, communique et maintienne les CDN successives qu'elle a l'intention d'atteindre. Les Parties prennent des mesures d'atténuation au niveau national dans le but d'atteindre les objectifs de ces contributions.

Qu'est-ce que cela signifie?

L'Accord de Paris demande à chaque pays de définir et de communiquer ses actions climatiques pour l'après-2020, connues sous le nom de CDN. Ensemble, ces actions climatiques déterminent si le monde atteint les objectifs à long terme de l'Accord de Paris et atteint le pic mondial des émissions de gaz à effet de serre (GES) dès que possible et entreprend des réductions rapides par la suite, conformément aux meilleures données scientifiques disponibles. afin d'atteindre un équilibre entre les émissions anthropiques à la source et les absorptions par les puits de GES dans la seconde moitié de ce siècle. Il est entendu que le pic des émissions prendra plus de temps pour les pays en développement Parties et que les réductions d'émissions sont entreprises sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et des efforts visant à éliminer la pauvreté, qui sont des priorités de développement essentielles pour de nombreux pays en développement.

Soumissions de CDN

L'Accord de Paris reconnaît que les objectifs à long terme spécifiés aux articles 2 et 4.1 seront atteints avec le temps et, par conséquent, s'appuie sur une augmentation de l'ambition globale et individuelle au fil du temps.

Les CDN sont soumises tous les cinq ans au secrétariat de la CCNUCC. Afin de rehausser l'ambition sur la durée, l'Accord de Paris prévoit que les CDN successives représenteront une progression par rapport à la CDN précédente et refléteront son ambition la plus élevée possible.

Les pays sont invités à soumettre la prochaine série de CDN (nouvelles CDN ou CDN mises à jour) d'ici 2020 et tous les cinq ans par la suite (par exemple d'ici 2020, 2025, 2030), quel que soit leur calendrier de mise en œuvre respectif.

En outre, les pays peuvent, à tout moment, ajuster leur contribution déterminée au niveau national en vue d'améliorer leur niveau d'ambition (article 4, paragraphe 11).

Faire le point et informer de la préparation des CDN successives

À partir de 2023, puis tous les cinq ans, les gouvernements feront le point sur la mise en œuvre de l'Accord afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objectif de l'Accord et de ses objectifs à long terme. Les résultats de l'inventaire mondial (GST) éclaireront la préparation des CDN ultérieures, afin de permettre une ambition et une action climatique accrues pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris et ses objectifs à long terme. Pour en savoir plus sur la TPS¹.

En 2018, la CdP a convoqué un dialogue de facilitation entre les pays afin de faire le point sur les efforts collectifs des Parties en ce qui concerne les progrès vers le long terme et d'éclairer la préparation de la prochaine série de CDN. Pour en savoir plus sur le Dialogue Talanoa en 2018².

¹ <https://unfccc.int/topics/global-stocktake/global-stocktake>

² <http://unfccc.int/items/10265.php>

MODULE 2: COMPOSANTE CDN

Contenu:	Ce module décrira: <ul style="list-style-type: none"> Les différents types de cibles et d'objectifs des CDN, tels que l'atténuation, l'adaptation et le financement, et leur rôle dans la réalisation de l'action climatique dans les domaines suivants : secteur de l'énergie, industries, secteur agricole, secteur des transports, secteur des déchets, institutions et individus.
Objectifs:	À la fin de ce module, les participants seront en mesure de: <ol style="list-style-type: none"> Expliquer les types de cibles et d'objectifs de la CDN; Comprendre les composantes: la gouvernance, l'atténuation, l'adaptation, le financement et les questions de MRV dans les CDN; Explorez les stratégies/interventions d'actions d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) dans les types de CDN des pays respectifs, couvrant à la fois les projets nationaux et sectoriels.
	Méthodologies participatives de formation/facilitation, conférences, discussions de groupe, études de cas, etc.
Matériel de formation :	Tableaux à feuilles mobiles, cahiers et stylos, marqueurs, tableau blanc, marqueurs pour tableau blanc
Configuration de la salle de classe:	Cela dépendra de l'animateur et de la méthodologie adoptée
Durée	Durée : 90 minutes
Évaluation:	L'animateur décide de la méthode d'évaluation la plus appropriée
Matériaux de référence :	a) https://unepccc.org/wp-content/uploads/2020/06/2020-pocket-guide-to-ndcs.pdf b) https://www.nature.org/content/dam/tnc/nature/en/documents/TNC_TransparencyLandUseReport.pdf

Session 2.1: Présentation des différents types d'objectifs et de composantes des CDN

L'animateur fera une courte présentation de 10 à 15 minutes afin de présenter le module, ses objectifs et les résultats attendus. La présentation servira également de base pour d'autres discussions lors des séances suivantes. Les questions clés concernant ce module seront soulignées par l'animateur tandis que les participants apporteront également leur contribution à la discussion.

Séance 2.2: Travail de groupe

En supposant qu'il y a 30 à 40 participants à l'atelier, divisez les participants en 5 groupes (6 à 8 personnes par groupe). S'assurer que les groupes ont une bonne mixité en termes de genre et du profil des participants. Attribuez chaque exercice de groupe comme indiqué ci-dessous. Cette activité se déroulera dans un délai de 30 minutes. Les membres du groupe désigneront un président, un secrétaire et un rapporteur.

Groupe 1: En quoi les cibles conditionnelles et inconditionnelles diffèrent-elles dans les CDN? Quels sont les scénarios dans lesquels les cibles conditionnelles pourraient être plus appropriées?

Groupe 2: Pouvez-vous donner des exemples d'objectifs à court et à long terme que l'on trouve couramment dans les CDN? Comment ces objectifs contribuent-ils à la stratégie d'action climatique d'un pays?

Groupe 3: Pouvez-vous identifier certaines composantes spécifiques des CDN: la gouvernance, l'atténuation, l'adaptation, le financement et les stratégies de MRV que les pays incluent souvent dans leurs CDN?

Groupe 4: Quels sont les exemples d'approches sectorielles adoptées par les pays pour aligner les CDN sur leurs politiques nationales et leurs priorités de développement?

Groupe 5: Comment les pays peuvent-ils s'assurer que la mise en œuvre des CDN implique un engagement significatif avec les différentes parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile?

Remarque: Chaque groupe écrira sur les tableaux à feuilles mobiles aussi clairement que possible. Ils seront récupérés en fin de séance.

Séance 2.3: Discussion plénière

Les groupes feront des présentations de 5 minutes de leur travail lors de la session 2.2. Il y aura des discussions ouvertes sur les présentations où tous les participants feront des contributions guidées par l'animateur. Cette séance durera environ 45 minutes.

Notes du facilitateur

Les composantes des contributions déterminées au niveau national (CDN) englobent généralement une combinaison d'objectifs et de cibles transversaux. Ces cibles et objectifs comprennent:

1. Cibles d'atténuation:

- **Objectifs de réduction des émissions:** Les CDN comprennent souvent des engagements spécifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, soit en termes absolus, soit sous forme de réductions par rapport à une année de référence.
- **Objectifs d'intensité des émissions:** Certaines CDN mettent l'accent sur la réduction des émissions par module de production économique, favorisant ainsi le découplage de la croissance économique et des émissions.
- **Objectifs de neutralité carbone ou de carboneutralité:** Certains pays visent à atteindre la neutralité carbone en équilibrant leurs émissions restantes avec des techniques d'élimination du carbone telles que le reboisement ou le captage et le stockage ou l'utilisation du carbone.
- **Objectifs en matière d'énergies renouvelables :** Les CDN peuvent fixer des objectifs visant à accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, contribuant ainsi à une transition vers l'abandon des combustibles fossiles.
- **Objectifs d'efficacité énergétique:** Les CDN peuvent inclure des engagements visant à améliorer l'efficacité énergétique dans divers secteurs, à réduire la consommation d'énergie et les émissions associées.

2. Cibles et objectifs de l'adaptation :

- **Évaluations de la vulnérabilité :** Les CDN peuvent présenter des plans pour évaluer les vulnérabilités des secteurs, des régions ou des communautés aux impacts climatiques, en identifiant les zones qui nécessitent des mesures d'adaptation.
- **Renforcement de la résilience:** Les CDN fixent souvent des objectifs pour améliorer la résilience des infrastructures, des écosystèmes et des communautés face aux risques liés au climat tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer et l'évolution des régimes de précipitations.
- **Renforcement de la capacité d'adaptation :** Les CDN peuvent inclure des objectifs visant à renforcer les capacités institutionnelles, à développer des systèmes d'alerte précoce et à améliorer la préparation et la réponse aux catastrophes.
- **Biodiversité et protection des écosystèmes :** Certaines CDN peuvent cibler la conservation et la gestion durable des écosystèmes afin d'améliorer leur capacité à fournir des services écosystémiques et à s'adapter au changement climatique.

3. Objectifs de financement et de soutien :

- **Engagements en matière de financement de la lutte contre le changement climatique :** Les CDN peuvent inclure des promesses de mobilisation de ressources financières pour les efforts d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement.
- **Transfert de technologie et renforcement des capacités :** Les CDN peuvent définir des objectifs pour le transfert de technologies propres et durables vers les pays en développement, ainsi que pour renforcer leur capacité à mettre en œuvre efficacement ces technologies.
- **Objectifs de renforcement des capacités :** Certaines CDN se concentrent sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour planifier, mettre en œuvre et suivre les actions liées au climat.

- **Partage des connaissances et collaboration:** Les CDN peuvent promouvoir la collaboration entre les pays, les partenaires et les organisations internationales afin de partager les expériences, les meilleures pratiques et les leçons apprises.

4. Objectifs de gouvernance

- **Structures institutionnelles appropriées:** La composante Gouvernance vise à mettre en place des structures institutionnelles et des processus appropriés et à renforcer les capacités au sein du gouvernement.
- **Piloter et coordonner l'action climatique :** La composante Gouvernance vise à piloter et à coordonner l'action climatique de type CDN.
- **Impliquer les principales parties prenantes :** La composante Gouvernance vise à impliquer les principales parties prenantes dans la mise en œuvre des types de CDN des pays respectifs.
- **Développement de cadres juridiques:** Il s'agit d'améliorer la capacité à définir, coordonner et mettre en œuvre des politiques sur le changement climatique.

5. Objectifs de Mesure, Notification et Vérification (MRV)

- **MRV des émissions de GES:** Il s'agit de réaliser au niveau national, organisationnel et/ou de l'établissement pour comprendre le profil d'émissions d'une entité et le déclarer sous la forme d'un inventaire des émissions.
- **MRV des actions d'atténuation (par exemple, politiques et projets):** Il permet d'évaluer leurs effets sur les GES et les effets sur le développement durable (non GES) ainsi que pour surveiller leur mise en œuvre. Ce type de MRV se concentre sur l'estimation de l'évolution des émissions de GES ou d'autres variables non GES
- **MRV de l'aide (par exemple, le financement de la lutte contre le changement climatique, le transfert de technologie et le renforcement des capacités):** Il est développé pour suivre l'octroi et la réception de l'aide climatique, surveiller les résultats obtenus et évaluer l'impact.

6. Objectifs transversaux:

- **Intégration du développement durable:** De nombreuses CDN visent à intégrer l'action climatique aux objectifs de développement durable plus larges, en veillant à ce que les efforts climatiques contribuent à la réduction de la pauvreté, à l'équité sociale et à la croissance économique.
- **Genre et inclusion sociale:** Les CDN peuvent fixer des objectifs pour s'assurer que l'action climatique prend en compte les vulnérabilités spécifiques au genre et promeut l'inclusion sociale et l'équité.
- **Transparence et rapports:** Les CDN s'engagent souvent à rendre compte de manière transparente des progrès accomplis dans le cadre de leurs actions climatiques, à assurer la responsabilisation et à faciliter l'évaluation internationale.

Il est important de noter que les types spécifiques de cibles et d'objectifs au sein des CDN peuvent varier considérablement en fonction des circonstances, des priorités, des capacités et du stade de développement uniques d'un pays. Les CDN constituent la contribution d'un pays à l'action climatique mondiale tout en tenant compte de sa situation nationale.

MODULE 3 : CADRES DE MISE EN ŒUVRE DES CDN

Contenu:	Ce module décrira: <ul style="list-style-type: none"> Les différentes approches de la mise en œuvre des CDN, notamment les cadres politiques et réglementaires nationaux, les arrangements institutionnels et l'engagement des parties prenantes.
Objectifs:	À la fin de ce module, les participants seront en mesure de: <ol style="list-style-type: none"> Expliquer les différentes approches de mise en œuvre des CDN; Comprendre les cadres politiques et réglementaires nationaux pour la mise en œuvre des CDN; Explorer les structures et les processus institutionnels dans la mise en œuvre de la CDN et les engagements des parties prenantes ;
Méthode de formation:	Méthodologies de formation/facilitation participative, conférences, discussions de groupe, études de cas, etc.
Matériel de formation:	Tableaux à feuilles mobiles, cahiers et stylos, marqueurs, tableau blanc, marqueurs pour tableau blanc
Configuration de la salle de classe:	Cela dépendra de l'animateur et de la méthodologie adoptée
Durée	Durée : 90 minutes
Évaluation:	L'animateur décide de la méthode d'évaluation la plus appropriée
Matériaux de référence:	<ol style="list-style-type: none"> https://atpsnet.org/wp-content/uploads/2019/07/Policy-Brief-on-NDCs-Implementation-Preparedness-fnl.pdf https://atpsnet.org/wp-content/uploads/2019/07/Policy-Brief-on-Political-Economy-fnl.pdf https://unfccc.int/process/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions https://climateactiontracker.org/ https://www.wri.org/research/implementing-nationally-determined-contributions-ndcs

Session 3.1: Présentation des approches de mise en œuvre des CDN

L'animateur fera une courte présentation de 10 à 15 minutes pour présenter l' module et décrire les objectifs de l' module et les résultats attendus. La présentation servira également de terrain pour d'autres discussions lors des séances suivantes. Les questions majeures liées à ce module seront soulignées par l'animateur tandis que les participants apporteront également leur contribution à la discussion.

Séance 3.2: Travail de groupe

En supposant qu'il y a 30 à 40 participants à l'atelier, divisez les participants en 5 groupes (6 à 8 personnes par groupe). S'assurer que les groupes ont une bonne mixité en termes de genre et de type d'intervenants. Attribuez chaque exercice de groupe comme indiqué ci-dessous. Cette activité se déroulera dans un délai de 30 minutes. Les membres du groupe désigneront un président, un secrétaire et un rapporteur.

Groupe 1: En quoi une approche axée sur l'adaptation de la mise en œuvre des CDN diffère-t-elle d'une approche équilibrée qui traite à la fois de l'atténuation et de l'adaptation? Quels sont les facteurs susceptibles d'influencer le choix d'un pays?

Groupe 2: Comment les pays peuvent-ils aligner leurs politiques et réglementations nationales existantes sur les objectifs et les cibles énoncés dans leurs CDN?

Groupe 3: Quel rôle jouent les cadres juridiques pour garantir l'intégration effective des CDN dans les plans et stratégies nationaux de développement?

Groupe 4: Comment les pays peuvent-ils mettre en place des arrangements institutionnels efficaces afin de superviser et coordonner la mise en œuvre des CDN entre les différents ministères et agences?

Groupe 5: Quelles stratégies les pays peuvent-ils utiliser pour assurer l'engagement et la participation actifs des organisations de la société civile, des entités du secteur privé et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre des CDN?

Remarque: Chaque groupe écrira sur les tableaux à feuilles mobiles aussi clairement que possible. Ils seront récupérés à la fin de la session.

Séance 3.3 : Discussion plénière

Les groupes feront des présentations de 5 minutes de leur travail lors de la session 3.2. Il y aura des discussions ouvertes sur les présentations où tous les participants feront des contributions guidées par l'animateur. Cette séance durera environ 45 minutes.

Notes de l'animateur

Il existe différentes approches de la mise en œuvre des CDN. Il s'agit notamment de cadres politiques et réglementaires nationaux, d'arrangements institutionnels et de l'engagement des parties prenantes:

- Cadres politiques et réglementaires nationaux: Les CDN peuvent être mises en œuvre par le biais d'une variété de cadres politiques et réglementaires nationaux. Ces cadres peuvent inclure les éléments suivants:
 - Lois et règlements sur les changements climatiques: Ces lois et règlements peuvent fixer des objectifs de réduction des émissions, établir des mécanismes de tarification du carbone et réglementer le développement et l'utilisation de technologies d'énergie propre.
 - Plans nationaux de développement: Ces plans peuvent inclure des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ainsi que des mesures spécifiques pour atteindre ces objectifs.
 - Politiques et réglementations sectorielles: Ces politiques et réglementations peuvent concerner des secteurs spécifiques de l'économie, tels que l'énergie, les transports et l'agriculture. Ils peuvent établir des normes de performance en matière d'émissions, promouvoir l'utilisation de technologies d'énergie propre et soutenir le développement de sources d'énergie renouvelables.
- Arrangements institutionnels: Les CDN peuvent être mises en œuvre par le biais d'une variété d'arrangements institutionnels. Ces arrangements peuvent inclure:
 - Agences nationales de lutte contre le changement climatique: Ces agences peuvent être responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des CDN, ainsi que de la coordination avec d'autres agences gouvernementales et parties prenantes.
 - Institutions de financement de la lutte contre le changement climatique: ces institutions peuvent fournir un soutien financier aux pays pour les aider à mettre en œuvre leurs CDN.
 - Institutions de recherche et de développement: Ces institutions peuvent mener des recherches sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et elles peuvent développer et diffuser de nouvelles technologies.
- Engagement des parties prenantes: Les CDN peuvent être mises en œuvre plus efficacement si elles sont fortement engagées. Les parties prenantes peuvent inclure les entreprises, les organisations de la société civile et le public. Ils peuvent contribuer à l'élaboration des CDN et contribuer à leur mise en œuvre au niveau local.

Il n'existe pas d'approche unique pour la mise en œuvre des CDN. La meilleure approche variera en fonction des circonstances et des capacités du pays. Cependant, tous les pays doivent élaborer un plan global pour la mise en œuvre de leurs CDN. Ce plan doit comprendre des objectifs clairs, des mesures précises et un calendrier de mise en œuvre. Il devrait également être fondé sur des preuves scientifiques solides et être ouvert à la participation des partenaires.

MODULE 4: MESURE, NOTIFICATION ET VÉRIFICATION (MRV) DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN

Contenu:	Ce module décrira: L'importance de la MRV pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles de la CDN et fournir une vue d'ensemble du processus de MRV
Objectifs:	À la fin de ce module, les participants seront en mesure de: i) Expliquer le MRV en tant que composante importante de la CDN; ii) Comprendre les processus MRV pour la mise en œuvre des NDC.
Méthode de formation :	Méthodologies participatives de formation/facilitation, conférences, discussions de groupe, études de cas, etc.
Matériel de formation:	Tableaux à feuilles mobiles, cahiers et stylos, marqueurs, tableau blanc, marqueurs pour tableau blanc
Configuration de la salle de classe :	Cela dépendra de l'animateur et de la méthodologie adoptée
Durée	Durée : 90 minutes
Évaluation:	L'animateur décide de la méthode d'évaluation la plus appropriée
Matériaux de référence :	https://www.worldbank.org/en/news/feature/2022/07/27/what-you-need-to-know-about-the-measurement-reporting-and-verification-mrv-of-carbon-credits

Séance 4.1: Présentation sur le volet MRV

L'animateur fera une courte présentation de 10 à 15 minutes pour présenter l'module et décrire les objectifs de l'module et les résultats attendus. La présentation servira également de terrain pour d'autres discussions lors des séances suivantes. Les questions clés concernant ce module seront soulignées par l'animateur tandis que les participants apporteront également leur contribution à la discussion.

Séance 4.2: Travail de groupe

En supposant qu'il y a 30 à 40 participants à l'atelier, divisez les participants en 5 groupes (6 à 8 personnes par groupe). S'assurer que les groupes ont une bonne mixité en termes de genre et de type d'intervenants. Attribuez chaque exercice de groupe comme indiqué ci-dessous. Cette activité se déroulera dans un délai de 30 minutes. Les membres du groupe désigneront un président, un secrétaire et un rapporteur.

Groupe 1: Pourquoi le processus Mesure, Notification et Vérification (MRV) sont-elles considérées comme un élément crucial de la mise en œuvre des CDN? Comment contribue-t-elle à la transparence et à la responsabilisation?

Groupe 2: Quelles sont les étapes clés du processus MRV pour la mise en œuvre des CDN? Comment ces étapes garantissent-elles une collecte de données exacte et fiable?

Groupe 3: Discutez des avantages potentiels de l'utilisation des données MRV pour identifier les tendances, les lacunes et les opportunités pour améliorer l'action climatique et atteindre les objectifs des CDN.

Groupe 4: Discutez du rôle de la MRV dans l'amélioration de la transparence dans votre pays. Comment cela contribue-t-il à renforcer la confiance et la coopération avec la communauté internationale?

Groupe 5: Comment les pays peuvent-ils se doter des capacités techniques et institutionnelles nécessaires pour mener à bien la MRV des CDN ? Quel rôle jouent les partenariats internationaux dans le renforcement des capacités?

Remarque: Chaque groupe écrira sur les tableaux à feuilles mobiles aussi clairement que possible. Ils seront récupérés à la fin de la session.

Séance 4.3: Discussion plénière

Les groupes feront des présentations de 5 minutes de leurs travaux lors de la session 4.2. Il y aura des discussions ouvertes sur les présentations où tous les participants feront des contributions guidées par l'animateur. Cette séance durera environ 45 minutes.

Notes de l'animateur

La mesure, l'établissement de rapports et la vérification (MRV) sont essentiels pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles des CDN. Le MRV permet aux pays de:

- Mesurer leurs émissions: Le MRV peut être utilisé pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre d'un pays dans tous les secteurs de l'économie. Ces informations sont essentielles pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction des émissions.
- Déclarer leurs émissions: Les pays sont tenus de déclarer leurs émissions à la CCNUCC tous les cinq ans. Ces rapports permettent aux autres pays d'évaluer les progrès accomplis par chaque pays dans la réalisation de ses objectifs en matière de CDN.
- Vérifier leurs émissions: le MRV peut également être utilisé pour vérifier les rapports d'émissions d'un pays. Cela permet de s'assurer que les pays déclarent avec précision leurs émissions et qu'ils n'exagèrent pas leurs progrès.

Le MRV est également important pour assurer la transparence et la responsabilité de la mise en œuvre des CDN. En suivant les progrès et en vérifiant les émissions, le MRV peut aider à s'assurer que les pays prennent des mesures contre le changement climatique et qu'ils respectent leurs engagements.

Voici quelques-uns des avantages de la MRV pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles des CDN:

- Amélioration de la transparence: le MRV peut contribuer à améliorer la transparence en fournissant des informations sur les émissions des pays et leurs progrès dans la mise en œuvre de leurs CDN. Ces informations peuvent être utilisées par d'autres pays, les parties prenantes et le public pour évaluer la performance des pays et les tenir responsables de leurs engagements.
- Responsabilisation accrue: le MRV peut contribuer à accroître la responsabilisation en fournissant un mécanisme de vérification des rapports d'émissions des pays. Cela peut aider à s'assurer que les pays déclarent avec précision leurs émissions et qu'ils n'exagèrent pas leurs progrès.
- Amélioration de l'élaboration des politiques: le MRV peut contribuer à améliorer l'élaboration des politiques en fournissant des informations sur l'efficacité des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ces informations peuvent être utilisées pour améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques et pour s'assurer qu'elles atteignent leurs objectifs.
- Amélioration de la coordination: le MRV peut contribuer à améliorer la coordination en fournissant un cadre commun pour la mesure, la déclaration et la vérification des émissions. Cela peut contribuer à faire en sorte que les pays utilisent les mêmes données et les mêmes méthodes et qu'ils soient en mesure de comparer leurs performances entre eux.

Dans l'ensemble, la MRV est un outil essentiel pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles des CDN. Elle peut contribuer à améliorer la transparence, la responsabilité, l'élaboration des politiques et la coordination. En fournissant des informations sur les émissions des pays et leurs progrès dans la mise en œuvre de leurs CDN, le MRV peut aider à s'assurer que les pays prennent des mesures contre le changement climatique et qu'ils respectent leurs engagements.

Le processus MRV se compose de trois étapes:

1. Mesure: Cette étape consiste à mesurer la quantité d'émissions de gaz à effet de serre de tous les secteurs de l'économie. Cela peut être fait à l'aide de diverses méthodes, telles que les inventaires d'émissions, la surveillance et la modélisation.
2. Notification: Cette étape consiste à déclarer les émissions mesurées à la CCNUCC. Les pays sont tenus de déclarer leurs émissions tous les cinq ans. Ces rapports permettent aux autres pays d'évaluer les progrès accomplis par chaque pays dans la réalisation de ses objectifs en matière de CDN.

3. Vérification: Cette étape consiste à vérifier les émissions déclarées. Cela peut être fait par un tiers indépendant, tel que l'Organe d'examen technique d'experts (TERB) de la CCNUCC. La vérification permet de s'assurer que les pays déclarent avec exactitude leurs émissions et qu'ils n'exagèrent pas leurs progrès.

Le processus MRV est complexe et difficile à mettre en œuvre. Cependant, il est essentiel pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles des CDN. En mesurant, en déclarant et en vérifiant les émissions, le MRV peut aider à s'assurer que les pays prennent des mesures contre le changement climatique et qu'ils respectent leurs engagements.

Voici quelques-uns des défis que l'on peut rencontrer dans le processus MRV:

- Disponibilité des données: tous les pays n'ont pas le même niveau de disponibilité des données. Il peut donc être difficile de mesurer et de déclarer les émissions avec précision.
- Expertise technique: MRV nécessite une expertise technique qui peut ne pas être disponible dans tous les pays. Cela peut rendre difficile la mise en œuvre efficace du MRV.
- Coût: La MRV peut être coûteuse à mettre en œuvre et à entretenir. Cela peut constituer un obstacle pour certains pays.
- Volonté politique: La MRV a besoin d'une volonté politique pour être mise en œuvre efficacement. Cela peut être un défi dans certains pays.

Malgré ces défis, le MRV est un outil essentiel pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles des CDN. Il est important de s'efforcer de surmonter ces défis et de veiller à ce que la MRV soit mise en œuvre efficacement dans tous les pays.

Voici quelques-unes des façons de surmonter les défis de la MRV:

- Améliorer la disponibilité des données: les pays peuvent améliorer la disponibilité des données en investissant dans des systèmes de collecte de données et de communication de données. Ils peuvent également collaborer avec d'autres pays pour partager des données.
- Développer l'expertise technique: Les pays peuvent développer l'expertise technique en formant leur personnel et en s'associant à des organisations internationales.
- Réduire les coûts: Les pays peuvent réduire le coût de la MRV en utilisant des méthodes rentables et en partageant les ressources avec d'autres pays.
- Renforcer la volonté politique: Les pays peuvent renforcer la volonté politique en sensibilisant le public à l'importance de la MRV et en s'engageant auprès des parties prenantes.

En s'attaquant à ces défis, les pays peuvent rendre la MRV plus efficace et plus accessible. Cela contribuera à faire en sorte que tous les pays soient en mesure de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs et cibles en matière de CDN.

Qu'est-ce que le processus MRV et pourquoi est-il important pour les efforts d'atténuation?

La mesure, la déclaration et la vérification (MRV) fait référence au processus en plusieurs étapes visant à mesurer la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (GES) réduite par une activité d'atténuation spécifique, telle que la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, sur une période donnée et à communiquer ces résultats à un tiers accrédité. Le tiers vérifie ensuite le rapport afin que les résultats puissent être certifiés et que des crédits carbone puissent être émis.

La MRV cherche à prouver qu'une activité a effectivement évité ou éliminé des émissions de GES nocives afin que les actions puissent être converties en crédits ayant une valeur monétaire. Un crédit équivaut à une tonne d'émissions de GES réduites exprimées en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂eq). Ces crédits sont les résultats que la Banque mondiale finance par le biais d'accords spécifiques de financement climatique axés sur les résultats, tels que les accords de paiement pour la réduction des émissions (ERPA). Il s'agit également des modules de base échangées sur les marchés internationaux du carbone et utilisées pour remplir les contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays dans le cadre de l'Accord de Paris. La MRV est la clé pour débloquer des financements climatiques et montrer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs climatiques.

Le paiement des crédits carbone peut stimuler l'action et l'ambition en faveur du climat - et grâce aux programmes ERPA inclusifs de la Banque mondiale, les plans de partage des avantages garantissent que les fonds parviennent

aux communautés locales qui en ont le plus besoin. Mais MRV nécessite des mesures, des rapports et des vérifications minutieux pour s'assurer que les résultats sont réels avant que les paiements ne soient effectués. Les systèmes MRV sont complexes et nécessitent de multiples étapes pour passer de la réduction des émissions sur le terrain aux paiements reçus en main.

Le paiement des crédits carbone peut stimuler l'action et l'ambition en matière de climat - et grâce aux programmes ERPA inclusifs de la Banque mondiale, les plans de partage des bénéfices garantissent que les fonds parviennent aux communautés locales qui en ont le plus besoin.

Alors que le marché du carbone continue de mûrir, la Banque mondiale aide les pays en développement à accroître leur expérience en matière de transactions de crédits carbone fondées sur des normes élevées en matière d'intégrité environnementale et de comptabilité, grâce à des programmes et des projets inclusifs avec la participation pleinement intégrée des communautés, du début à la fin. D'autres organisations offrent des services similaires en utilisant d'autres méthodologies. La Banque mondiale fournit des financements climatiques axés sur les résultats pour aider les pays à générer des crédits carbonés de haute qualité et à maximiser leur valeur.

Pouvez-vous nous expliquer le processus de MRV?

Pour commencer, chaque programme de réduction des émissions doit déterminer un « niveau de référence » ou un « niveau de référence » par rapport auquel le rendement est mesuré périodiquement. Les hypothèses sur lesquelles ces données de référence sont établies et les méthodes comptables utilisées pour calculer les réductions d'émissions varient selon le secteur et l'échelle du programme. Les organismes de normalisation, tels que la Banque mondiale, définissent les exigences auxquelles ces activités de référence et de MRV doivent répondre pour garantir les normes comptables les plus élevées et les résultats les plus fiables.

Par exemple, dans le secteur de la foresterie et de l'utilisation des terres, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) administré par la Banque mondiale a élaboré une norme pour mesurer les réductions d'émissions liées aux forêts à l'échelle juridictionnelle, couvrant des provinces, des régions ou des États entiers à l'intérieur des pays. Il a été élaboré dans le cadre d'un vaste partenariat et d'une large participation de la communauté et gagne du terrain parmi les principaux acteurs du marché du carbone. De même, le programme de Partenariat pour la mise en œuvre du marché (PMI), administré par la Banque mondiale, a mis au point un système de MRV open source qui prend en charge la capture des émissions, la réduction des émissions et le financement reçu par chaque activité d'atténuation et en assure le suivi au niveau de chaque projet, secteur et national. Le système est actuellement déployé en Jordanie, au Sri Lanka et dans l'État de Palestine.

Une fois que les activités du projet ou du programme sont en cours, les données sont recueillies et traitées pour calculer les réductions d'émissions réalisées par rapport au niveau de référence au cours de la période de surveillance. Selon le programme, la collecte de données pourrait inclure le suivi du fonctionnement des fourneaux propres, la lecture des compteurs d'électricité sur les modules d'énergie solaire domestiques ou l'étude des changements dans le couvert forestier, entre autres activités. Les communautés locales peuvent également aider à surveiller la mise en œuvre des activités d'atténuation, en particulier dans les zones difficiles d'accès. Leur participation peut aider à cerner les secteurs de programme et les participants les plus performants afin d'appuyer la distribution éventuelle de paiements axés sur les résultats en fonction des régimes de partage des avantages.

Les résultats des réductions d'émissions sont ensuite compilés dans un rapport qui fait l'objet d'une vérification par une tierce partie par une entité accréditée conformément aux exigences de la norme utilisée. Les vérificateurs doivent souvent passer au crible de grands volumes de données, de sorte que des résultats bien documentés qui démontrent de manière approfondie l'exactitude, la transparence et la conformité à la norme peuvent aider à fluidifier le processus.

Une fois que les réductions d'émissions sont vérifiées, l'organisme de normalisation les certifie, signalant au registre des transactions de réduction des émissions applicable d'émettre des ERC. Dans le cas des normes dirigées par la Banque mondiale, ces crédits sont émis et transférés au registre des transactions de la Banque afin que les acheteurs, y compris les fonds fiduciaires de la Banque mondiale comme le FCPF, puissent payer le pays pour les

résultats prouvés. La Banque peut également retransférer une partie ou la totalité des CER au pays pour l'exécution des CDN et le retrait des crédits. L'ensemble du cycle MRV peut prendre un an ou plus.

Comprendre le système de Mesure, Notification et vérification (MRV) des crédits carbone

Cela semble assez technique. Quels sont les défis liés à la mise en œuvre du MRV?

C'est le cas, et de nombreux pays à faible revenu qui débutent dans les opérations de réduction des émissions n'ont pas la capacité d'effectuer eux-mêmes des MRV. Nombre d'entre eux s'appuient sur des entreprises internationales, ce qui peut s'avérer coûteux et nuire à la durabilité et à l'appropriation par les pays. Le renforcement des capacités en matière de MRV occupe une place importante dans les subventions que les fonds fiduciaires comme le FCPF accordent aux pays pour préparer des programmes de réduction des émissions. Cet investissement initial dans la préparation précède les ERPA et contribue à assurer leur succès.

Par exemple, la Banque mondiale et le FCPF ont aidé le Mozambique à mettre en place une solide équipe MRV avant de conclure un ERPA. L'équipe est en mesure de surveiller régulièrement le couvert forestier et de rendre compte à différents forums grâce à un financement accru et à une meilleure formation, rémunération et rétention du personnel assurées par les opérations d'investissement de la Banque mondiale. Depuis, il a guidé le Mozambique tout au long du processus de MRV pour obtenir son premier paiement basé sur les résultats dans le cadre de son ERPA avec le FCPF: 6,4 millions de dollars pour 1,3 million d'ERC sur une période de 12 mois. Ce modèle sera mis en œuvre dans le nouveau Scaling Climate Action by Lowering Emissions (SCALE)*, un nouveau fonds fiduciaire géré par la Banque mondiale qui offre un financement climatique basé sur les résultats pour les programmes de réduction des émissions dans les secteurs de la foresterie, des paysages et de l'économie bleue, des infrastructures, de la fiscalité et de la finance. Les innovations en matière de MRV peuvent contribuer à étendre l'action climatique dans le monde entier et à libérer le potentiel du financement climatique et du marché du carbone pour lutter contre le changement climatique.

Comment la technologie innove-t-elle en matière de MRV?

Le système MRV numérique va changer la donne! Les méthodes actuelles de mesure, de notification et de vérification des réductions d'émissions peuvent être coûteuses et chronophages, car elles reposent souvent sur des opérations manuelles. Les technologies numériques peuvent rationaliser la collecte, le traitement et le contrôle de la qualité des données dans les processus MRV, ce qui contribue à réduire le coût et le délai d'émission de l'ERC. La Banque mondiale contribue à étendre l'utilisation des capteurs intelligents, des satellites et des drones, de l'informatique en nuage, de l'intelligence artificielle et du chiffrement par chaîne de blocs.

Par exemple, la Banque mondiale met à l'essai une base de données électronique et un système de gestion de l'information en Ouganda pour appuyer la mise en œuvre d'un programme d'électrification rurale. Le système utilisera une application mobile, des compteurs d'électricité prépayés et une application Web pour suivre les données des clients et la consommation d'énergie sur plus d'un million de connexions à l'échelle nationale et générer automatiquement des rapports de réduction des émissions à des fins de vérification.

Les systèmes MRV numériques sont encore complexes et coûteux à mettre en œuvre, mais à long terme, ils réduiront le coût de génération des crédits carbone tout en augmentant la transparence et la sécurité. Ils permettront une vérification plus efficace et la génération de crédits carbone en temps réel. Les innovations en matière de MRV peuvent contribuer à étendre l'action climatique dans le monde entier et à libérer le potentiel du financement climatique et du marché du carbone pour lutter contre le changement climatique.

MODULE 5: FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN

Contenu:	Ce module décrira: Les différents mécanismes de financement disponibles pour la mise en œuvre des CDN, y compris le financement des secteurs public et privé, le financement climatique et la tarification du carbone.
Objectifs:	À la fin de ce module, les participants seront en mesure de: <ul style="list-style-type: none"> i) Expliquer les différents mécanismes de financement disponibles pour la mise en œuvre des CDN; ii) Comprendre le financement des secteurs public et privé, le financement climatique et la tarification du carbone.
Méthode de formation :	Méthodologies participatives de formation/facilitation, conférences, discussions de groupe, études de cas, etc.
Matériel de formation :	Tableaux à feuilles mobiles, cahiers et stylos, marqueurs, tableau blanc, marqueurs pour tableau blanc
Configuration de la salle de classe:	Cela dépendra de l'animateur et de la méthodologie adoptée
Durée	Durée : 90 minutes
Évaluation:	L'animateur décide de la méthode d'évaluation la plus appropriée
Matériaux de référence :	a) https://ndc-guide.cdkn.org/book/planning-for-ndc-implementation-a-quick-start-guide/finance/ b) https://www.sei.org/wp-content/uploads/2018/05/private-finance-for-sub-saharan-africa-1.pdf

Session 5.1: Présentation des mécanismes de financement des CDN

L'animateur fera une courte présentation de 10 à 15 minutes pour présenter l' module et décrire les objectifs de l' module et les résultats attendus. La présentation servira également de terrain pour d'autres discussions lors des séances suivantes. Les questions clés concernant ce module seront soulignées par l'animateur tandis que les participants apporteront également leur contribution à la discussion.

Séance 5.2: Travail de groupe

En supposant qu'il y a 30 à 40 participants à l'atelier, divisez les participants en 5 groupes (6 à 8 personnes par groupe). S'assurer que les groupes ont une bonne mixité en termes de genre et de type d'intervenants. Attribuez à chaque groupe des exercices comme indiqué ci-dessous. Cette activité se déroulera dans un délai de 30 minutes. Les membres du groupe nommeront un président, un secrétaire et un rapporteur.

Groupe 1: Quels sont les différents mécanismes de financement auxquels les pays peuvent avoir recours pour soutenir leurs efforts de mise en œuvre des CDN? Comment ces mécanismes varient-ils en termes d'accessibilité et d'efficacité?

Groupe 2: Comment les pays peuvent-ils aligner leurs stratégies de financement des CDN sur leurs priorités nationales de développement? Quelles considérations doivent-ils prendre en compte?

Groupe 3: Discuter du rôle du financement du secteur public dans le soutien à la mise en œuvre des CDN. Pouvez-vous donner des exemples d'investissements publics directs dans des projets et des initiatives liés au climat?

Groupe 4: Qu'est-ce que le financement climatique et comment contribue-t-il au financement des activités liées au climat, y compris la mise en œuvre des CDN? Pouvez-vous donner des exemples de mécanismes internationaux de financement de la lutte contre le changement climatique?

Groupe 5: Quels sont les défis communs auxquels votre pays est confronté pour obtenir un financement adéquat pour ses CDN? Comment relever ces défis pour assurer un financement durable?

Remarque: Chaque groupe écrira sur les tableaux à feuilles mobiles aussi clairement que possible. Ils seront récupérés à la fin de la session.

Séance 5.3: Discussion plénière

Les groupes feront des présentations de 5 minutes de leurs travaux lors de la session 5.2. Il y aura des discussions ouvertes sur les présentations où tous les participants feront des contributions guidées par l'animateur. Cette séance durera environ 45 minutes.

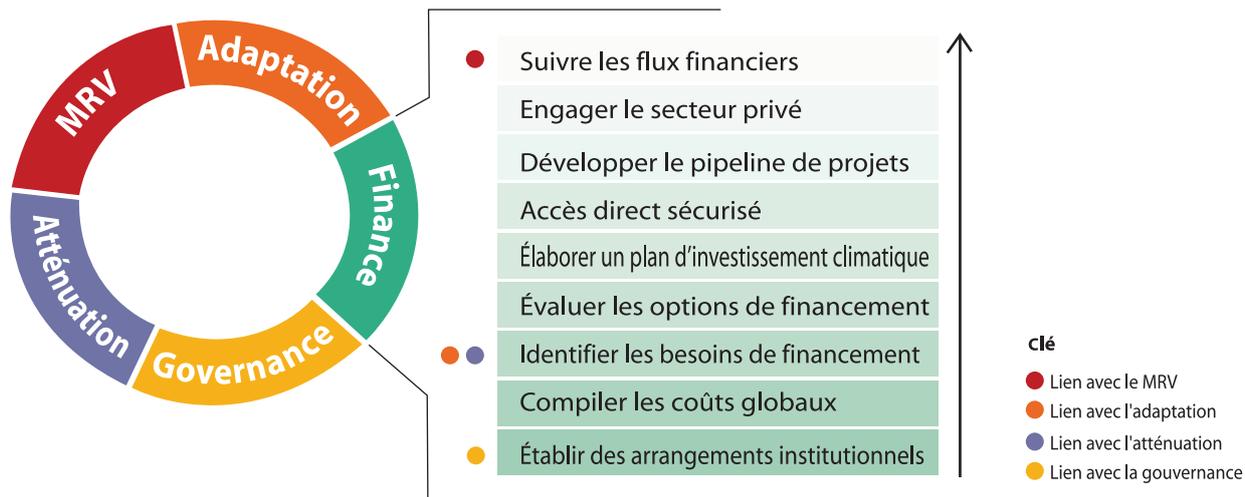
Notes de l'animateur

Le financement est essentiel à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation énoncées dans les CDN des pays. Les sources de financement public internationales, telles que le Fonds vert pour le climat, ne seront pas en mesure de fournir à elles seules les investissements à grande échelle nécessaires; Par conséquent, des sources de financement telles que le secteur privé et les budgets nationaux seront nécessaires. Le renforcement des financements provenant de sources nationales et extérieures soutiendra également la mise en œuvre des ODD, en particulier ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté (ODD 1), à la croissance économique (ODD 8) et à la réduction des inégalités (ODD 10). De même, bon nombre des CPDN soumises comportaient des conditions pour leur mise en œuvre intégrale, telles qu'un soutien international supplémentaire ou renforcé sous forme de financement, de transfert de technologie, d'assistance technique et de renforcement des capacités. L'amélioration de l'accès aux sources de financement publiques et privées est donc une priorité absolue.

De nombreux pays envisagent l'élaboration d'un plan national d'investissement climatique. Celles -ci établissent le programme d'investissements nécessaires à la mise en œuvre de leur CDN et comprennent une stratégie pour répondre à ces besoins de financement (notant que la plupart des CDN ne sont pas suffisamment détaillées pour représenter les stratégies d'investissement). Pour accéder au financement, les pays ont besoin au minimum de concepts de projet clairs et de propositions de financement doivent être élaborées. En outre, il peut être nécessaire de démontrer des capacités institutionnelles spécifiques et de renforcer l'environnement propice à la mise en œuvre des politiques et à l'engagement du secteur privé (en veillant à éliminer non seulement les obstacles financiers, mais aussi les obstacles techniques et institutionnels pertinents).

Les critères de financement spécifiques et les conditions d'accès diffèrent d'une source de financement à l'autre, mais il existe des principes sous-jacents communs que les pays peuvent aborder pour accroître les flux financiers et améliorer leur préparation au financement. De nombreux fonds pour le climat ont des exigences spécifiques (par exemple, en ce qui concerne le genre, les critères fiduciaires et/ou les garanties environnementales et sociales), ainsi que la recherche de synergies démontrées entre les projets climatiques et les priorités nationales de développement.

Lors de l'examen de ce manuel, les pays peuvent juger utile de se référer aux manuels d'atténuation et d'adaptation pour examiner les besoins de financement de chaque action d'atténuation et d'adaptation; le manuel MRV en ce qui concerne le suivi des flux de financement climatique; et le Manuel de gouvernance en ce qui concerne les structures institutionnelles et les processus nécessaires au financement de la lutte contre le changement climatique.



Source (<https://ndc-guide.cdkn.org/book/>)
Figure 1: Principales activités du Manuel des finances

La finance et l'Accord de Paris

« Les pays développés Parties fournissent des ressources financières pour aider les pays en développement Parties à la fois en matière d'atténuation et d'adaptation dans le cadre de l'exécution de leurs obligations existantes en vertu de la Convention. » – Article 9.1

Le financement est principalement couvert par l'article 9 de l'Accord de Paris, qui rétablit le précédent selon lequel les pays développés devraient prendre l'initiative de mobiliser des financements (article 9.3). Des détails sur les financements promis et fournis seront communiqués tous les deux ans par les pays développés (articles 9.5 et 9.7). Les pays en développement peuvent également contribuer au financement, mais cette obligation est volontaire (article 9.2). L'octroi de ressources financières devrait viser à atteindre un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation (article 9.4). Il convient de noter que l'article 6 de l'Accord de Paris couvre l'utilisation des mécanismes de marché, qui peuvent également constituer une source de financement pour les actions d'atténuation et d'adaptation.

Activité phare 1: Examen du paysage actuel du financement climatique

1a. Examiner la CDN

- Identifiez toutes les exigences en matière de soutien international qui ont pu être spécifiées dans la CDN, y compris le soutien financier, le renforcement des capacités, le transfert de technologie ou d'autres types de soutien international.

1b. Examiner l'état actuel des stratégies de financement de la lutte contre le changement climatique

- Les stratégies de financement de la lutte contre le changement climatique pourraient inclure : tous les plans ou politiques d'investissement climatique existants qui pourraient être en place, que ce soit au niveau national, infranational ou sectoriel ; des programmes de travail établis avec des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux spécifiques ; les pipelines de projets du Mécanisme de développement propre ; et les projets ou programmes de travail relatifs à des mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (NAMA).

Activité phare 2: Mettre en place des arrangements institutionnels pour la supervision et la coordination des activités de financement de la lutte contre le changement climatique

2a. Identifier et délimiter les rôles clés dans le financement de la lutte contre le changement climatique dans le pays

- Envisager la mise en place de points focaux internes du gouvernement avec d'importants bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux pour les projets d'adaptation et d'atténuation.
- Envisager la création d'un groupe de travail interministériel pour renforcer la coordination entre ces parties sur les questions de financement de la lutte contre le changement climatique.

2b. Identifier une équipe au sein du gouvernement pour diriger la coordination nationale du financement climatique

- Il peut s'agir des ministères des Finances ou de l'Environnement, des commissions de planification ou du bureau du Premier ministre. Idéalement, il devrait s'agir d'une équipe équilibrée entre les sexes et avoir pour mandat de :
 - planifier et coordonner stratégiquement l'accès, la mobilisation, le décaissement et le suivi des financements climatiques à l'échelle du pays ;
 - Établir et maintenir la communication avec les points focaux gouvernementaux et avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux
 - Assurer un engagement coordonné avec les bailleurs de fonds par l'intermédiaire de ces points focaux gouvernementaux
 - diffuser des informations aux parties prenantes des pays concernant les critères de financement et les exigences opérationnelles et les procédures des principaux bailleurs de fonds.

2c. Intégrer le changement climatique dans les processus budgétaires nationaux

- Cela garantira que les priorités de mise en œuvre des CDN sont reflétées dans les budgets, ce qui aidera les politiques, les programmes et les projets existants à être « verts ».
- Cela peut potentiellement accroître le soutien budgétaire national, ainsi qu'international, aux initiatives de lutte contre les changements climatiques.

Activité phare 3: Calcul des coûts globaux pour la CDN

3a. Entreprendre un examen documentaire afin d'identifier et de chiffrer les principales sous-actions de chaque mesure d'atténuation et d'adaptation.

- L'établissement du coût de chaque action implique l'identification du coût des sous-actions, y compris les coûts d'investissement initiaux (par exemple, l'infrastructure), les coûts d'entretien continus, le renforcement des capacités ou la formation, et les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de l'action.
- Un examen documentaire pourrait comprendre une évaluation des mesures similaires déjà prises dans le pays, aux niveaux national et/ou infranational, ainsi qu'un examen de la façon dont des pays similaires ont pu coûter ces mesures.
- Notez que les coûts de certaines actions peuvent changer au fil du temps. Il peut être nécessaire de reconsidérer les estimations de coûts au fur et à mesure que de nouvelles informations sont révélées. Par exemple, les coûts peuvent diminuer au fil du temps en raison de la baisse des coûts technologiques ou de l'élimination des obstacles par des politiques pertinentes.

3b. Procéder à la vérification de ces estimations avec des experts nationaux et des partenaires concernés

- La vérification des résultats de l'examen documentaire auprès d'experts compétents peut donner l'assurance supplémentaire que les coûts sont à peu près corrects et qu'aucun élément important n'a été négligé.
- Les experts nationaux concernés pourraient inclure des ministères, des départements et des organismes gouvernementaux qui sont censés diriger la mise en œuvre des mesures, qui ont participé à la mise en

œuvre d'actions similaires ou qui ont de l'expérience dans l'établissement des coûts d'actions similaires (par exemple, les services de planification ou les services financiers). Il peut également s'agir d'investisseurs du secteur privé ou d'universitaires.

Activité phare 4: Identifier les lacunes et les besoins de financement

4a. Définir la portée et la hiérarchisation des actions à entreprendre lors de la mise en œuvre des CDN

- Définir la portée et hiérarchiser les actions; En résumé, il s'agira probablement de:
 - identifier l'éventail des mesures qui pourraient être prises pour mettre en œuvre les composantes d'atténuation et d'adaptation de la CDN
 - hiérarchiser ces actions, en étroite consultation avec les principales parties prenantes du pays
 - Entreprendre une analyse générale des obstacles, ainsi que d'autres analyses, afin d'évaluer l'environnement favorable à chaque action (par exemple, les cadres nationaux d'appui aux politiques, les obstacles institutionnels) et de comprendre la combinaison de mesures financières et non financières nécessaires pour mettre en œuvre avec succès chaque action.

4b. Évaluer l'état de financement de chaque action prioritaire de la CDN

- Identifier l'appui budgétaire national existant et prévu pour chaque action prioritaire de la CDN, par exemple par l'élaboration d'examens des dépenses publiques et institutionnelles climatiques ou d'autres cadres.
- Tenir compte de l'appui budgétaire national disponible, ainsi que de tout soutien bilatéral et/ou multilatéral attendu et du financement du secteur privé.
- Identifiez les actions et sous-actions qui n'ont pas encore été entièrement financées.

4c. Déterminer le niveau et le type de soutien nécessaires pour combler chaque déficit de financement.

- Évaluer le montant et le type de soutien requis pour combler chaque déficit de financement (p. ex., renforcement des capacités, assistance technique, financement) et le type probable de source de financement (p. ex., gouvernement, bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et secteur privé).

Activité phare 5: Évaluer les options de financement public et privé

5a. Évaluer la possibilité d'un soutien budgétaire interne supplémentaire pour chaque action

- Examiner les politiques, les programmes et les projets d'infrastructure existants afin d'évaluer le potentiel d'écologisation de ces activités, par exemple en les étendant ou en les modifiant pour inclure les priorités des CDN et en examinant les risques climatiques ou le potentiel d'atténuation associés à ces projets.
- Identifier les possibilités d'intégrer les priorités en matière de changement climatique dans le processus national de planification budgétaire et d'infrastructure. Cela peut indirectement accroître le soutien budgétaire national et international aux initiatives de lutte contre les changements climatiques. Consultez le manuel de gouvernance pour plus de détails sur l'intégration de la mise en œuvre des CDN dans l'ensemble du gouvernement.
- Un engagement supplémentaire avec les principaux départements peut être nécessaire, y compris la planification, les finances et les secteurs impliqués dans la mise en œuvre des CDN, tant au niveau national qu'infranational.
- Réfléchissez à l'information sur les avantages connexes de l'action climatique qui pourrait être utile à ces ministères, afin d'obtenir l'adhésion et le soutien.

5b. Évaluer l'éligibilité de chaque action par rapport aux sources de financement bilatérales et multilatérales

- Tenez compte de l'historique du pays en matière d'accès à des fonds provenant de sources bilatérales et multilatérales pour identifier les bailleurs de fonds potentiels avec lesquels le pays entretient déjà des

relations. Celles-ci pourraient éventuellement être abordées à court et moyen terme en ce qui concerne le financement des activités prioritaires des CDN.

- Identifier toute nouvelle source de financement multilatéral et bilatéral qui pourrait potentiellement soutenir les actions.
- Évaluer l'éligibilité de chaque action par rapport aux critères de financement des sources de financement bilatérales et multilatérales existantes et potentielles.
- Identifiez la meilleure méthode pour que le pays accède à chaque source de financement, par exemple, l'accès direct (cela est pertinent pour un nombre limité de fonds, l'accès indirect ou le développement de l'AMNA).

5c. Évaluer les options d'investissement du secteur privé pour chaque action

- Évaluer la pertinence et l'attractivité potentielle de chaque action pour le secteur privé. Pour ce faire, il est possible de déterminer si l'action est susceptible de générer un flux de revenus futur prévisible qui peut couvrir les coûts et générer des bénéfices (par exemple, la vente d'électricité aux consommateurs lorsqu'il y a une forte demande d'énergie non satisfaite), ou si le gouvernement peut envisager de payer directement les investisseurs du secteur privé (par exemple, un partenariat public-privé où les actifs sont construits et où le gouvernement paie les investisseurs pour la prestation de services).
- Si les flux de trésorerie nets annuels sont insuffisants, une série d'interventions financières et non financières peuvent être envisagées.
- Si les investisseurs hésitent à investir massivement dans des projets liés au climat, demandez-vous si des projets plus petits et plus faciles à gérer peuvent être financés dans un premier temps (par exemple, des projets de démonstration ou des projets pilotes), améliorant ainsi les antécédents financiers du secteur ou de la technologie, ce qui devrait accroître l'intérêt du marché.

Activité phare 6: Élaborer un plan national d'investissement pour le climat

- Un plan national d'investissement en faveur du climat définit le programme d'investissements nécessaires à la mise en œuvre de chaque action prioritaire de la CDN, ainsi qu'une stratégie pour répondre à ces besoins de financement. Des exemples de plans d'investissement climatique sectoriels sont disponibles sur le site web des Fonds d'investissement climatique.
- L'élaboration du plan d'investissement par pays impliquera de consolider l'analyse entreprise dans le cadre des activités 3, 4 et 5 du présent manuel, et de prendre des décisions concernant les options de financement les plus appropriées pour chaque action.
- Lors de l'élaboration du plan d'investissement pour le climat, il peut être utile d'examiner comment les pays pairs mettent en œuvre et financent des projets similaires et quelles leçons peuvent être tirées.
- Le plan national d'investissement climatique devrait s'appuyer sur les plans d'investissement climatique existants et les renforcer, ainsi que s'appuyer sur les projets du Mécanisme de développement propre ou de l'AMNA, ainsi que sur les programmes nationaux qui ont été élaborés pour des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux spécifiques.

Activité phare n° 7: Garantir un accès direct aux fonds internationaux pour le climat pour les institutions nationales et infranationales

- Un nombre limité de fonds internationaux permettent un accès direct, notamment le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial et la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne.
- L'accès direct implique que les institutions nationales ou infranationales reçoivent directement des financements de sources de financement et les décaissent à des projets pertinents, c'est-à-dire sans qu'une agence internationale gère et supervise les fonds en tant qu'intermédiaire.
- Chaque fonds a des exigences d'accréditation différentes pour les institutions qui cherchent à y accéder directement, y compris la démonstration de capacités telles que la gestion financière et administrative, le suivi et l'évaluation (S&E), la gestion de projet, l'intégration et l'équité en matière de genre, ainsi que la gestion environnementale et sociale.

- Les pays qui sont intéressés par un accès direct peuvent juger utile de procéder dans un premier temps à une sélection d'institutions nationales et infranationales en fonction des exigences d'accréditation du ou des fonds concernés, afin d'identifier les institutions potentiellement éligibles et les ressources nécessaires pour satisfaire pleinement aux exigences d'accréditation.
- Pour les pays dont les institutions sont déjà accréditées (selon la source de financement, il peut s'agir d'«entités accréditées », d'«entités de mise en œuvre » ou similaires), l'étape suivante peut consister à développer un pipeline de projets et à présenter des propositions de financement afin d'avoir accès à des financements.
- Il convient de noter que les institutions qui chercheront à accéder à des sources de financement ne seront pas nécessairement les mêmes que celles qui dirigeront la mise en œuvre des actions.

Activité phare 8: Elaborer plusieurs projets et des propositions de financement pouvant être présentés auprès de différentes sources de financement

8a. Renforcer les capacités techniques et relationnelles au sein des ministères pour élaborer plusieurs projets

- Les capacités qui peuvent soutenir l'élaboration d'une multitude de projets sont les suivantes:
 - la capacité d'entreprendre des évaluations des besoins financiers et technologiques dans les secteurs prioritaires du pays, d'évaluer où les efforts doivent être concentrés et de s'assurer que les projets sont solides;
 - Compréhension technique des technologies disponibles pour s'assurer que la technologie la plus appropriée et la plus efficace est utilisée
 - Coordination avec les ministères concernés pour élaborer des propositions de projets conjoints et naviguer dans les priorités ministérielles
 - Expertise en matière de modélisation financière et d'analyse coûts-avantages pour déterminer la faisabilité financière des projets proposés et s'assurer que les projets respectent le budget du pays.
 - Compétences en rédaction pour élaborer des analyses de rentabilisation et des notes conceptuelles de projet, afin d'assurer les résultats les plus efficaces pour les projets mis en œuvre.
 - la capacité de concevoir et de sélectionner des projets et des programmes de lutte contre le changement climatique.
- Tout renforcement des capacités lié au changement climatique pourrait inclure l'intégration des principes des ODD dans les concepts de projet, en particulier l'équité entre les sexes.
- La mise en œuvre de la CDN nécessitera un solide portefeuille de projets sur le changement climatique, ainsi que l'intégration des activités liées au climat dans les programmes d'infrastructure existants et proposés. Il s'agira probablement d'initiatives menées non seulement par le ministère de l'Environnement d'un pays, mais aussi par les ministères de la planification, des transports, de l'énergie et autres. Pour soutenir l'intégration des activités liées au climat dans les projets et programmes d'infrastructure, il peut être utile de renforcer les capacités de tous les départements gouvernementaux impliqués dans la mise en œuvre des CDN.
- De plus, il peut y avoir des intervenants non gouvernementaux qui ont un rôle clé à jouer dans la conception et la sélection des projets de lutte contre les changements climatiques. Il peut être utile de les inclure dans tout programme de renforcement des capacités.

8b. Élaborer des propositions de financement qui peuvent être partagées avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux

- De nombreuses sources de financement bilatérales et multilatérales permettent la soumission de notes conceptuelles de projet, afin que les premiers commentaires puissent être reçus sur l'éligibilité et la viabilité du projet, avant de préparer une proposition de financement complète.
- Les exigences relatives aux propositions de financement complet varieront d'un bailleur de fonds à l'autre, les exigences typiques comprenant des informations sur les besoins de financement (par exemple, le cofinancement à fournir par le pays), ainsi qu'une description détaillée des activités du projet et des résultats escomptés.

- Lorsque vous préparez des propositions de financement, tenez compte de la note conceptuelle ou des modèles de proposition fournis par le bailleur de fonds, ainsi que des critères d'admissibilité.
- Certains bailleurs de fonds peuvent fournir un soutien pour l'élaboration de concepts et de propositions de projets.
- Il peut être utile de rencontrer le bailleur de fonds pour obtenir une rétroaction précoce sur les idées de projet et sur la façon dont elles correspondent aux critères de sélection du bailleur de fonds.

8c. Élaborer des propositions de financement qui peuvent être partagées avec des partenaires de financement potentiels du secteur privé.

- Il peut être utile de rencontrer des investisseurs du secteur privé pour obtenir un retour d'information précoce sur les idées de projets, par exemple par le biais de tables rondes et de consultations.
- Le secteur privé sollicite généralement des propositions de financement qui répondent aux préoccupations suivantes :
 - La solution technique est-elle bien pensée ?
 - La technologie a-t-elle fait ses preuves ?
 - Y a-t-il les compétences disponibles à l'intérieur ou à l'extérieur du pays pour développer le projet ?
 - Quels sont les recours disponibles si les projets sont mal construits ou si les coûts d'exploitation sont plus élevés que prévu (p. ex., cautionnements d'exécution exécutoires des entreprises de construction) ?
 - D'où proviendront les revenus pour payer les financiers (p. ex., ventes aux clients, soutien gouvernemental, concessions) ?
 - Comment peut-on donner l'assurance que les recettes seront réalisées (p. ex., soutien gouvernemental supplémentaire, garanties et notations de crédit garanties par l'État, ententes sur les prix minimums et prévisions réalistes de la demande) ?

Activité phare 9: Accroître l'engagement du secteur privé et surmonter les obstacles à l'investissement

9a. Évaluer et améliorer l'environnement d'investissement national

- Identifier les obstacles à l'investissement du secteur privé dans le cadre d'actions prioritaires pertinentes pour la mise en œuvre des CDN. Il peut s'agir de risques perçus ou réels (par exemple, les risques de crédit, les risques politiques ou de politiques, les risques technologiques), de l'ampleur de l'opportunité d'investissement disponibles (par exemple, les coûts de transaction sont trop élevés par rapport à la taille de l'opportunité) ou de rendements trop faibles (par exemple, en raison des taux d'intérêt et des impôts).
- Identifier l'éventail des interventions financières et non financières nécessaires pour éliminer les obstacles à l'investissement du secteur privé dans le cadre d'actions prioritaires pertinentes pour la mise en œuvre des CDN.
 - Les interventions financières comprennent : les instruments d'atténuation des risques (par exemple, l'assurance contre les risques politiques, les garanties partielles garanties par l'État ou les bailleurs de fonds) ; des prêts concessionnels (par exemple pour améliorer la viabilité financière des projets) ; subventions (par exemple, pour améliorer la viabilité financière de projets ou pour des évaluations des risques climatiques et des audits d'efficacité énergétique) ; instruments d'agrégation (par exemple, pour accroître l'ampleur des possibilités d'investissement) ; des allègements fiscaux (par exemple pour les technologies à faible émission de carbone ou résilientes au changement climatique) ; les tarifs de rachat (par exemple pour encourager les énergies renouvelables) ; et les partenariats public-privé.
 - Les interventions non financières comprennent : le renforcement de l'état de droit (par exemple, pour que les investisseurs puissent demander une indemnisation si les entreprises du secteur de l'énergie ne respectent pas les accords d'écoulement) ; le développement de services de « mise en relation » (par exemple entre les porteurs de projets et les financeurs) ; le renforcement des capacités du secteur financier (p. ex., pour faire face aux risques perçus associés aux technologies à faible émission de carbone ou résilientes au changement climatique) ; et le transfert de connaissances (p. ex., rédaction de guides étape par étape pour l'élaboration de projets, préparation de modèles juridiques pour les contrats d'achat d'électricité, les contrats de location et les contrats de prêt).

- Développer des structures de financement public-privé et lancer des projets pilotes pour présenter des modèles d'affaires viables et attirer davantage d'investissements climatiques.
- Examiner les approches utilisées par les pays comparables pour le financement public-privé et déterminer si elles pourraient être applicables.

9b. Renforcer la capacité des ministères concernés à identifier et à développer des opportunités financièrement viables pour le secteur privé

- Les capacités qui peuvent aider les responsables gouvernementaux à identifier et à développer des opportunités financièrement viables pour le secteur privé sont les suivantes :
 - comprendre comment les projets similaires aux actions envisagées sont normalement financés dans le pays, afin d'aider à construire des modèles financiers pour les projets individuels ; Il s'agit notamment de comprendre : quels sont les montants de prêt courants dans le pays ? Quelle est la durée de la plupart des prêts ? Dans quelle devise se trouvent la plupart des prêts ? Quels sont les taux d'intérêt normalement pratiqués ? Existe-t-il un marché obligataire ou un marché boursier actif ? Les banques de l'extérieur d'un pays prêtent-elles à un projet ?
 - Connaissance de la terminologie financière et des placements (p. ex., périodes de récupération, taux de rendement internes, rendement des capitaux propres, rendement des projets avant impôt et avant financement)
 - Compréhension des contraintes et des exigences des investisseurs (p. ex., les banques ont généralement besoin de flux de trésorerie nets suffisants pour rembourser confortablement leurs prêts)
 - connaissance de l'éventail des mécanismes financiers et non financiers disponibles pour accroître la viabilité financière des projets pour le secteur privé et réduire les risques (p. ex., risque de dépassement de coûts, flux de revenus inférieurs aux prévisions), ainsi que des différentes façons de solliciter la participation du secteur privé aux projets (p. ex., concours de financement, appels d'offres pour des projets)
 - compétences et expérience dans la conduite de négociations commerciales avec le secteur privé.

9c. Accroître l'engagement du secteur privé dans les politiques, les stratégies, les comités de coordination et les organismes nationaux de financement du climat.

- Promouvoir un plus grand dialogue public-privé sur le financement de la lutte contre le changement climatique par le biais de forums et d'institutions réguliers. Il peut s'agir d'associations sectorielles, de plateformes d'investisseurs et de consultations publiques.
- L'intensification du dialogue public-privé peut permettre de mieux comprendre les possibilités offertes par le changement climatique au sein du secteur privé, ainsi que de mieux comprendre les obstacles à l'investissement et la manière de les surmonter.
- Impliquer le secteur privé dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des projets nationaux en matière de changement climatique, afin de mieux comprendre les obstacles à l'investissement et d'explorer conjointement les opportunités.

Activité phare 10: Concevoir et mettre en œuvre un système MRV de financement climatique

10a. Identifier les dépenses liées au climat dans tous les flux financiers pertinents

- En s'appuyant sur tous les systèmes de MRV financiers en place (par exemple, pour les rapports de mise à jour biennaux), élaborer des méthodologies standard et des indices de performance clés pour un système de MRV de financement climatique, y compris en convenant d'une définition – avec toutes les parties prenantes concernées – de ce qui constitue des activités liées au changement climatique.
- Identifiez tous les départements et institutions concernés qui sont susceptibles de recevoir des financements climatiques, et mettez en place des accords de partage de données (par exemple, des protocoles d'accord) entre les départements et institutions concernés, et l'équipe de suivi du financement climatique.

10b. Suivre et rendre compte des dépenses liées au climat dans tous les flux financiers pertinents

- Mettre en place des rapports réguliers sur les activités climatiques à l'intention des ministères et des entités chargées de la mise en œuvre, en utilisant des indices clés de performance standard pour garantir la comparabilité des données.
- Développer un système de suivi central qui permet aux utilisateurs de saisir des données à l'aide de modèles standard.
- Traiter et analyser les données sur une base régulière, en fournissant des conclusions dans un rapport qui peut être utilisé pour guider la réflexion stratégique de l'équipe qui dirige la coordination nationale du financement climatique.

10c. Développer et améliorer le MRV du financement climatique

- Affiner le système MRV sur la base des leçons apprises et étendre la portée du financement suivi à tous les donateurs et à toutes les institutions concernées sur un certain nombre d'années.
- Si les rapports biennaux de mise à jour ont présenté des données sur les financements internationaux de lutte contre le changement climatique reçus, évaluer et réviser les définitions pour s'assurer qu'elles correspondent aux objectifs des CDN et que la liste des institutions impliquées est complète.
- Évaluez les lacunes et comblez-les, étape par étape, sur une plus longue période.

Notes

Il existe différents mécanismes de financement disponibles pour soutenir la mise en œuvre des CDN, qui sont essentielles à la réalisation des objectifs climatiques. Ces mécanismes impliquent un mélange de financement des secteurs public et privé, de financement spécifique au climat et de stratégies innovantes telles que la tarification du carbone. Voici quelques mécanismes de financement clés:

1. Finances du secteur public:

- **Allocation du budget national:** Les gouvernements allouent des fonds de leurs budgets nationaux pour soutenir la mise en œuvre des CDN, ce qui peut couvrir des activités telles que l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et les projets d'infrastructure.
- **Fonds pour le climat:** Les gouvernements peuvent créer des fonds dédiés, tels que des fonds nationaux pour le climat, afin de mobiliser des ressources pour des projets et des programmes liés au climat.
- **Aide publique au développement (APD):** Les pays développés fournissent un soutien financier aux pays en développement par le biais de l'APD pour les aider à mettre en œuvre leurs CDN, à renforcer leur résilience et à atténuer les impacts climatiques.

2. Financement du secteur privé:

- **Investissements directs nationaux et étrangers:** Les entreprises privées et les investisseurs contribuent à la mise en œuvre des CDN en investissant dans des projets d'énergie renouvelable, d'agriculture durable, de technologies économes en énergie et d'autres initiatives liées au climat.
- **Obligations vertes:** Les entreprises et les gouvernements émettent des obligations vertes pour lever des fonds spécifiquement pour des projets bénéfiques pour l'environnement, conformément aux objectifs des CDN.
- **Partenariats public-privé (PPP):** La collaboration entre les secteurs public et privé peut faciliter le financement de projets d'infrastructure à grande échelle, favorisant ainsi un développement durable conforme aux CDN.

3. Financement de la lutte contre le changement climatique:

- **Fonds multilatéraux pour le climat:** Les institutions financières internationales, telles que le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), accordent des subventions et des prêts concessionnels pour soutenir des projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans les pays en développement.
- **Financement bilatéral de la lutte contre le changement climatique:** Les pays développés fournissent un soutien financier spécifique au climat directement aux pays en développement par le biais d'accords bilatéraux et de partenariats.
- **Investissements liés au climat:** Les investisseurs institutionnels et les banques de développement investissent dans des projets qui s'alignent sur les objectifs climatiques, tels que les énergies renouvelables, l'agriculture durable et les technologies à faible émission de carbone.

4. Tarification du carbone:

- **Taxe sur le carbone:** Les gouvernements imposent une taxe sur les émissions de carbone afin d'encourager la réduction des émissions et d'augmenter les revenus pour les initiatives climatiques.
- **Systèmes d'échange de quotas d'émission (SEQE):** Les systèmes de plafonnement et d'échange permettent aux entreprises d'acheter et de vendre des droits d'émission, ce qui encourage la réduction des émissions et crée un marché pour l'échange de droits d'émission de carbone.
- **Paiements basés sur les résultats:** Les mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique peuvent offrir des paiements à des pays ou à des projets en fonction de réductions d'émissions vérifiées ou d'autres résultats climatiques.

5. Stratégies de financement novatrices:

- **Échanges de dette contre nature:** Les pays ayant une biodiversité importante peuvent échanger une partie de leur dette contre des investissements dans la conservation et le développement durable.
- **Microfinance et financement communautaire:** Des mécanismes de financement à petite échelle au niveau communautaire peuvent soutenir les initiatives climatiques locales et améliorer la résilience des communautés vulnérables.

6. Partenariats avec le secteur privé:

- **Initiatives climatiques d'entreprise:** Les entreprises collaborent avec des gouvernements et des organisations pour financer et mettre en œuvre des projets climatiques qui s'alignent sur leurs objectifs de durabilité.
- **Contributions philanthropiques:** Les fondations et les organisations philanthropiques accordent des subventions et des dons pour soutenir des projets et des programmes alignés sur les NDC.

7. Financement mixte:

- **Combiner les financements publics et privés:** Les modèles de financement mixte combinent le financement public et l'investissement privé afin de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des CDN.

8. Soutien au transfert de technologie et à l'innovation:

- **Financement des technologies:** Des mécanismes de financement sont mis en place pour faciliter le transfert de technologies respectueuses du climat vers les pays en développement.

MODULE 6: SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN À L'AIDE D'OUTIL ET D'INDICE NDC

Contenu:	Ce module décrira: Les outils et index de surveillance NDC et montrent comment ils sont utilisés.
Objectifs:	À la fin de ce module, les participants seront en mesure de: <ul style="list-style-type: none"> i) Utiliser les outils de surveillance des CDN pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre des CDN; ii) Générer l'indice NDC pour leurs pays respectifs à l'aide des données collectées; iii) Utiliser les index NDC pour fournir des conseils politiques et des activités de plaidoyer.
Méthode de formation:	Méthodologies participatives de formation/facilitation, conférences, discussions de groupe, études de cas, etc.
Matériel de formation:	Tableaux à feuilles mobiles, cahiers et stylos, marqueurs, tableau blanc, marqueurs pour tableau blanc
Configuration de la salle de classe:	Cela dépendra de l'animateur et de la méthodologie adoptée
Durée	Durée : 90 minutes
Évaluation:	L'animateur décide de la méthode d'évaluation la plus appropriée
Matériaux de référence:	https://atpsnet.org/wp-content/uploads/2019/07/NDCs-Implementation-Report-final.pdf

Session 6.1: Présentation des outils de surveillance des CDN

L'animateur fera une présentation présentant l'module et décrivant les objectifs de l'module et les résultats attendus. La présentation fournira également la procédure de suivi et de mesure des CDN. Les questions clés concernant ce module seront soulignées par l'animateur tandis que les participants apporteront également leur contribution à la discussion.

Séance 6.2: Discussion plénière

Il y aura des discussions ouvertes sur la présentation où tous les participants feront des contributions guidées par l'animateur. Cette séance durera environ 45 minutes.

Notes de l'animateur

Procédure générale de la mise en œuvre de la CDN et suivi des progrès

L'Accord de Paris a établi un ETF d'action et de soutien en vertu duquel les pays sont tenus de fournir « les informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de leur contribution déterminée au niveau national au titre de l'article 4 » (article 13.7b). Tous les pays, à l'exception des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, communiqueront les renseignements communiqués au titre de l'article 13.7 « au moins aussi souvent que tous les deux ans » (paragraphe 90, Décision 1/CP.21).

Le système de suivi des progrès proposé dans l'Accord de Paris consiste en une série d'éléments d'information différents qui doivent être fournis par les Parties. Les articles 4, 6 et 13 de l'Accord décrivent dans les grandes lignes en quoi consistent ces éléments d'information et les négociations en cours sur ce que l'on appelle le « règlement de Paris » définiront davantage ces éléments. L'article 4 donne mandat aux Parties de préparer et de communiquer une CDN tous les 5 ans (articles 4.2 et 4.9) par rapport à laquelle les progrès seront suivis. En plus de leurs CDN, les Parties communiqueront également des informations à des fins de clarté, de transparence et de compréhension (CTU, article 4.8) de la CDN. L'article 4 exige également des Parties qu'elles rendent compte de leurs CDN (article 4.13).

Les Parties doivent rendre compte des résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (ITMO, article 6) au cours des processus de comptabilisation et de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des CDN. Les

négociations au titre de l'article 13 permettront d'élaborer des MPG pour un système de déclaration et d'examen dans le cadre de l'ETF par l'intermédiaire duquel les Parties fourniront des informations pour suivre les progrès.

Ces articles sont chacun un élément central du système de suivi des progrès et il existe des liens importants entre eux. L'identification des liens de fond et de procédure entre ces articles peut contribuer à améliorer la cohérence d'un système de suivi des progrès.

Besoins d'information pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN

Le suivi des progrès accomplis au titre de l'article 13 en ce qui concerne les CDN des Parties nécessite des informations sur la mise en œuvre et la réalisation de la CDN (par exemple, des indices comparant les émissions actuelles ou projetées et les émissions de référence) et des informations qui facilitent la compréhension de l'objectif de la CDN (par exemple, la portée et la couverture de la CDN). *Des informations quantitatives (par exemple, des indices tels que le pourcentage de réduction des émissions de l'année de référence) et qualitatives (par exemple, des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des politiques et mesures) sont nécessaires pour permettre une compréhension claire des progrès accomplis dans la réalisation des CDN.* Les Parties visées à l'annexe I ont l'habitude de communiquer des informations quantitatives et qualitatives pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'atténuation au titre du Protocole de Kyoto et de la Convention.

L'information quantitative présentée dans le cadre de ce cadre comprend un résumé de l'information sur l'inventaire, des mesures d'atténuation et de leurs effets, ainsi que des projections d'émissions jusqu'en 2020 et 2030. Les informations qualitatives comprennent une description des PaM et des informations sur les changements dans les arrangements institutionnels nationaux des Parties. Toutefois, la majorité des Parties non visées à l'Annexe I n'ont qu'une expérience limitée en matière d'établissement de rapports dans ce domaine, ce qui peut avoir une incidence sur leurs rapports sur le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN dans le cadre de l'ETF.

L'une des principales différences entre le suivi des progrès accomplis dans le cadre de l'Accord de Paris et du Protocole de Kyoto est qu'en vertu de l'Accord de Paris, « les Parties suivront les progrès accomplis dans la réalisation de différents types d'objectifs d'atténuation dans les CDN. La diversité des objectifs de l'Accord de Paris signifie que différents ensembles d'informations seront nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de chaque type d'objectif spécifique. Par exemple, l'information nécessaire pour décrire une cible absolue de GES à l'échelle de l'économie comprendra les niveaux d'émissions et d'absorptions de GES à l'année de référence (niveau 1). Les informations décrivant les objectifs d'intensité des émissions de GES par module de PIB ou par habitant comprendront des informations sur les émissions et les absorptions de GES et les informations sur l'indicateur socio-économique pertinent (niveau 2).

Les propositions de textes actuelles pour les MPG reconnaissent que certains éléments d'information sont pertinents pour le suivi des progrès. Il s'agit notamment d'une description de la CDN; des indices comparants, par exemple, les niveaux d'émissions actuels aux niveaux d'émissions de référence; les informations comptables NDC; l'information au titre de l'article 6; PaMs; et les projections de GES résultant de la mise en œuvre des politiques. Les inventaires de GES doivent obligatoirement être déclarés en vertu de l'article 13.7a et sont essentiels à la comptabilisation des CDN et au suivi des progrès accomplis vers l'atteinte des cibles d'émissions de GES. L'information sur les émissions et les absorptions de GES dans les inventaires est également essentielle pour éclairer les indices basés sur les GES et les projections de GES. À l'heure actuelle, les pays visés à l'annexe I établissent un rapport annuel sur les inventaires de GES et fournissent des données sur les GES pour l'année X-2 à l'année X. Les rapports sur les inventaires de GES par les Parties non visées à l'annexe I sont irréguliers, et les données d'inventaire sont relativement anciennes. Par exemple, sur les 94 Parties non visées à l'annexe I ayant soumis des données d'inventaire dans des NC ou des BUR publiées en 2015 ou après, 2 % ont déclaré des données pour l'année X-2 et 46 % pour l'année X-6 ou antérieure. Étant donné que les inventaires de GES constituent la base du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de la plupart des objectifs de CDN (80 % de toutes les Parties ont soumis des objectifs de GES dans leur CDN), il serait important que les MPG examinent comment ce problème de décalage pourrait être résolu.

Certaines CDN manquent d'informations transparentes et claires permettant de quantifier les cibles par un tiers. Cette insuffisance d'informations peut s'expliquer par l'absence d'indications claires et les difficultés techniques

liées à la fourniture d'informations (par exemple, le manque de données dans le pays). Les informations décrivant les CDN sont similaires en substance et liées aux informations nécessaires pour l'UTC des CDN (article 4). Les informations relatives à la CTU seront communiquées en même temps que la CDN et à tout autre moment la CDN sera mise à jour. Les informations relatives à la description de la CDN doivent être communiquées tout au long de la période de mise en œuvre de la CDN dans le cadre du rapport biennal sur ses progrès. Ces informations décrivant la CDN permettraient de réitérer, de compléter ou de mettre à jour les informations de la CTU, et la cohérence entre ces ensembles d'informations sera importante. Par exemple, toute mise à jour apportée, par exemple, aux méthodologies et aux hypothèses au cours de la période de CDN (et déclarée dans le cadre de l'ETF) devrait être prise en compte dans la prochaine série d'informations sur les CTU.

Compte tenu de la diversité des types d'objectifs d'atténuation des CDN, une série de différents types d'indices sont nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Étant donné que les indices peuvent être très divers, il est essentiel qu'ils soient accompagnés d'informations transparentes sur les définitions, les sources de données, les méthodologies et les hypothèses. Afin de faciliter l'utilisation des indices, les MPG pourraient identifier de grandes catégories d'indices pour différents types d'objectifs. Les Parties définiront ensuite les indices de ces catégories qu'elles utiliseront pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leurs CDN. Par exemple, les Parties qui ont des objectifs d'atténuation des GES doivent choisir des indices fondés sur les émissions, tandis que les cibles formulées comme des réductions par rapport au statu quo devraient fournir des niveaux de référence pour le maintien du statu quo.

Cependant, il est actuellement moins clair comment prendre en compte les objectifs non liés aux GES dans les CDN des pays, et plusieurs options sont disponibles. Par exemple, la comptabilisation d'une politique d'énergie renouvelable pourrait impliquer de rendre compte de l'état de mise en œuvre de la politique pour tenir compte des gigawattheures (GWh) de capacité renouvelable installée et/ou de l'impact des GES de la politique d'énergie renouvelable. Les tableaux comptables doivent tenir compte de ces différents objectifs de CDN tout en facilitant la comparabilité, car cela facilitera l'agrégation à des fins d'inventaire collectif. Les conseils comptables doivent tenir compte du fait que, pour additionner et soustraire les flux dans les tableaux, ils doivent être exprimés dans la même module de mesure.

Les propositions textuelles pour les MPG tiennent également compte du fait que les Parties rendent compte des mesures d'atténuation et des PaM lors du suivi des progrès. Les Parties pourraient rendre compte des mesures d'atténuation de différentes manières. Premièrement, il pourrait rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des politiques adoptées. Deuxièmement, une évaluation des PaM pourrait quantifier les réductions d'émissions associées aux politiques qui sont ou seront mises en œuvre. L'estimation de l'impact des PaM pourrait être un moyen utile d'évaluer les politiques mises en œuvre et de planifier de nouvelles politiques climatiques. Il peut y avoir une certaine incertitude dans la quantification des effets des politiques impliquant, par exemple, des difficultés méthodologiques pour calculer ou estimer les impacts d'un ou de plusieurs groupes de politiques.

Les parties ont de l'expérience en matière de rapports sur les politiques et les mesures et, dans une moindre mesure, sur leurs répercussions sur les émissions de GES actuelles et prévues. Les Parties visées à l'Annexe I ont présenté des rapports sur les mesures nationales et les projections de GES « avec mesures » dans leurs RB. Ces informations ont été présentées comme des informations contextuelles sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs d'atténuation. Les Parties non visées à l'Annexe I ont de l'expérience dans la communication des politiques et des mesures dans leurs communications nationales (NC) et leurs BUR, ainsi qu'une certaine expérience de la communication des projections d'émissions, bien que le nombre de Parties qui le font soit limité. Les MPG pourraient demander aux Parties qui ont fourni de tels renseignements de continuer à le faire dans le cadre du FNB afin d'éviter tout retour en arrière.

Définition et délimitation du champ d'application de l'indice de mise en œuvre des CDN

Les mesures et activités détaillées pour la définition et la portée de la mise en œuvre des CDN sont énoncées dans cinq composantes qui guident la mise en œuvre des CDN, notamment la Gouvernance; l'Atténuation; l'Adaptation; le Système MRV et; la Finance.

- (i) La composante Gouvernance vise à mettre en place les structures et les processus institutionnels appropriés pour piloter et coordonner l'action climatique et mobiliser les principales parties prenantes.

- (ii) Le volet d'atténuation porte sur les stratégies d'atténuation à long terme qui visent à réduire les émissions de GES au moyen de plans nationaux et sectoriels alignés sur les priorités de développement.
- (iii) La composante adaptation s'intéresse à la planification intégrée de l'adaptation qui contribue à renforcer la résilience à long terme aux impacts du changement climatique en intégrant l'adaptation dans les plans nationaux et sectoriels.
- (iv) La MRV, également connue sous le nom de transparence, comprend des systèmes permettant de suivre la mise en œuvre et d'appliquer les leçons apprises, améliorant ainsi la compréhension des actions qui fonctionnent le mieux et pourquoi.
- (v) Enfin, la composante financement comprend un cadre de financement climatique conçu pour faire correspondre les besoins d'un pays aux flux de financement et inclure des stratégies d'accès aux flux de financement.

Dans le cadre de la définition et de la délimitation de la portée de l'indice de mise en œuvre des CDN qui comprend les mesures/activités utilisées et les dimensions couvertes, nous présentons l'analyse des écarts de mise en œuvre des CDN telle qu'elle a été adoptée par Ricardo/CDKN (2016) et résumée dans le tableau 1.

Tableau 1: Analyse des lacunes dans la mise en œuvre des CDN

Composant de mise en œuvre NDC	Activité
Gouvernance	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner les dispositions institutionnelles actuelles 2. Mettre en place une équipe de coordination de la mise en œuvre de la CDN 3. Mettre en place des dispositifs institutionnels 4. Renforcer les capacités au sein du gouvernement 5. Impliquer les parties prenantes externes 6. Élaborer des cadres juridiques
Atténuation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner le paysage actuel des politiques d'atténuation 2. Mettre en place des arrangements institutionnels pour la coordination et la supervision des activités d'atténuation 3. Analyser le potentiel national d'atténuation afin d'identifier les secteurs prioritaires et les options d'atténuation 4. Procéder à une évaluation détaillée des actions prioritaires pour les secteurs clés 5. Concevoir des politiques d'atténuation 6. Accéder au financement des mesures d'atténuation 7. Mettre en œuvre des politiques d'atténuation 8. Concevoir et mettre en œuvre un système MRV d'atténuation 9. Préparez-vous pour les futures CDN
Adaptation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner le paysage actuel des politiques d'adaptation 2. Entreprendre un travail préparatoire et de gouvernance 3. Entreprendre les travaux préparatoires aux plans d'adaptation 4. Accéder au financement des actions d'adaptation 5. Mettre en œuvre des politiques, des projets et des programmes 6. Suivre et rendre compte des progrès et de l'efficacité des mesures d'adaptation
Finance	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner le paysage de la finance climatique 2. Mettre en place des dispositifs institutionnels pour la supervision et la coordination des activités de financement climatique 3. Établir un chiffrage global pour la CDN 4. Identifier les lacunes et les besoins de financement 5. Évaluer les options de financement public et privé et élaborer un plan national d'investissement pour le climat 6. Élaborer un plan national d'investissement pour le climat 7. Garantir un accès direct aux fonds internationaux pour le climat pour les institutions nationales et infranationales 8. Développer un pipeline de projets et des propositions de financement pouvant être mises de l'avant vers différentes sources de financement

	<p>9. Accroître l'engagement du secteur privé et surmonter les obstacles à l'investissement</p> <p>10. Concevoir et mettre en œuvre un système MRV de financement climatique</p>
Transparence/MRV (Mesure, Notification et Vérification)	<p>1. Passer en revue les activités actuelles de MRV</p> <p>2. Mettre en place des arrangements institutionnels pour la supervision et la coordination des activités de MRV</p> <p>3. Évaluer les lacunes et les besoins en matière de données</p> <p>4. Concevoir le système MRV pour l'atténuation, l'adaptation et le financement</p> <p>5. Mettre en place des processus de gestion des données</p> <p>6. Renforcer la capacité MRV</p> <p>7. Améliorer le système MRV au fil du temps</p>

Source: Ricardo/CDKN (2016)

Indices de mise en œuvre des CDN

Malgré la disponibilité d'un énorme volume d'informations sur le nombre et le type d'indices de mise en œuvre des CDN, des plus conceptuels aux plus détaillés et techniques, il existe un certain nombre de lacunes en ce qui concerne les indices de mise en œuvre des CDN. Sur la base de l'examen de la documentation relative aux CDN, ainsi que de l'expérience acquise dans le pays, il est recommandé d'élaborer des connaissances et des documents supplémentaires sur le renforcement des capacités, sous forme d'outils et d'orientations, dans le cadre de chacune des cinq composantes de la mise en œuvre des CDN, comme indiqué ci-dessous:

a) Gouvernance

Dans le cadre de la composante Gouvernance, les indices qualitatifs et quantitatifs probables de mise en œuvre des CDN sont les suivants:

- Intégration des CDN dans la planification nationale et infranationale
- Des outils conviviaux et du matériel infographique - en particulier pour suivre les réductions d'émissions
- Termes de référence pour le point focal NDC et les parties prenantes chargées de la mise en œuvre
- Élaboration d'un plan complet d'engagement des parties prenantes
- Des outils innovants d'engagement des parties prenantes, tels que le prototypage
- Des outils de sensibilisation innovants, tels que des vidéos, des documentaires, des plateformes de médias sociaux - pour s'éloigner de l'orientation réservée aux praticiens et s'ouvrir plus largement au public
- Élaboration de messages à l'intention de différents publics (du gouvernement au secteur privé et financier, en passant par les écoles et les collectivités)
- Incitations au partage des données entre les entités chargées de la mise en œuvre
- Coordination, intégration, renforcement des capacités, engagement des parties prenantes et élaboration de cadres juridiques
- Cartographie des parties prenantes et responsabilités institutionnelles
- Lien avec la coordination NDC
- Stratégie de communication et de sensibilisation

b) Atténuation

Dans le cadre de la composante Atténuation, les indices qualitatifs et quantitatifs probables de mise en œuvre des CDN sont les suivants:

- Intégration des CDN avec les BUR et les communications nationales
- Élaboration de trajectoires à faibles émissions de carbone (de manière consultative)
- Évaluation des options politiques et des outils d'analyse coûts-avantages
- Intégration des actions dans les CDN et les plans d'action sectoriels
- Analyser le potentiel d'atténuation et les secteurs prioritaires
- Concevoir des stratégies d'atténuation
- Commencer la préparation des futures CDN

c) Financement

Dans le cadre de la composante Finances, les indices qualitatifs et quantitatifs probables de mise en œuvre des CDN sont les suivants:

- Chiffrage des actions NDC (directes et indirectes ou transversales)
- Mise à jour de la cartographie des sources de financement, en particulier pour l'atténuation
- Ventilation de l'information sur les CDN pour le secteur privé et financier
- Référentiel d'informations sur l'accès au financement
- Outils de financement mixte - avec différents degrés de concessionnalité
- Moyens d'inciter le secteur privé à participer à l'élaboration des politiques, sans créer de conflits d'intérêts.
- Élaboration d'un plan d'investissement climatique et d'un pipeline de projets
- Examiner le paysage du financement climatique et évaluer les coûts et les déficits de financement
- Élaborer un plan d'investissement climatique et un pipeline de projets
- Renforcer l'engagement du secteur privé
- Renforcer l'engagement du secteur privé
- Besoins financiers
- Sources de financement
- Projets en cours
- Cadre de mise en œuvre des CDN
- Cadre MRV au niveau sectoriel
- Plan de surveillance

d) MRV/Transparence

Dans le cadre de la composante MRV/Transparence, les indices qualitatifs et quantitatifs probables de mise en œuvre des CDN sont les suivants:

- Liens bidirectionnels vers les sites Web et la documentation de la CCNUCC et de la COP
- Boîte à outils facile à utiliser pour le guide de l'Accord de Paris (et peut-être des outils sur mesure pour répondre à des besoins spécifiques comme ceux de l'Afrique), et considérations à garder à l'esprit pour les prochaines négociations.
- Développement d'un système MRV/transparence (adaptation, atténuation, financement) et amélioration dans le temps
- Mise en place d'arrangements institutionnels
- Évaluer les lacunes et les besoins en matière de données
- Conception d'un système MRV sectoriel
- Mise en place d'un processus de gestion des données
- Renforcement

e) Adaptation

Dans le cadre de la composante Adaptation, les indices qualitatifs et quantitatifs probables de mise en œuvre des CDN sont les suivants:

- Création de liens NAP-NDC
- Concevoir un système de suivi et d'évaluation (inter)sectoriel
- Assurer la coordination des activités financières
- Vulnérabilité et impacts
- Mesures d'adaptation

Les critères d'attribution et de pondération pour les indices NDC

Les critères d'attribution et de pondération des indices de mise en œuvre des CDN ont été guidés par un certain nombre de facteurs sous-jacents, notamment:

- La hiérarchie des indices dans l'évolution des émissions de GES sectorielles ou sous-sectorielles au fil du temps, y compris le suivi des progrès réalisés au niveau sectoriel en matière de réduction des émissions.
- La mesure dans laquelle l'indicateur est en mesure d'éclairer la direction générale des déplacements au sein des secteurs et sous-secteurs de haut niveau qui sont les plus alignés sur les secteurs des CDN, tels qu'ils sont définis par le cadre du format commun de rapport (CRF) du GIEC dans l'intensité nationale des gaz à effet de serre (GES).

- Le rôle de l'indicateur en tant que moteur sectoriel des émissions de GES en tant que facteur d'émission et/ou source de données sur l'activité utilisées pour calculer les émissions.
- Le rôle des indices dans l'illustration de la progression et de l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou groupes de mesures d'atténuation qui sont inclus dans chaque plan d'action sectoriel des CDN.
- Rôle de l'indicateur en tant que source de responsabilités institutionnelles en matière de supervision de la mise en œuvre et de suivi des progrès, notamment:
 - Cartographie des mandats institutionnels existants
 - Détermination de l'alignement optimal des institutions sur les objectifs de mise en œuvre, y compris les liens entre les ministères des finances et de la planification
 - Dévolution des responsabilités de mise en œuvre aux ministères et organismes responsables
 - Analyse des écarts entre les besoins en capacité institutionnelle
 - Intégration des processus de collecte d'informations et de production de rapports au niveau sectoriel
- Rôle de l'indicateur dans le développement et la diffusion des connaissances sur les implications et les avantages de l'Accord de Paris, notamment:
 - ✓ Compréhension des implications sectorielles à long terme de l'Accord de Paris
 - ✓ Analyse des avantages potentiels, liés aux objectifs de développement du secteur et aux intérêts/objectifs clés des parties prenantes influentes
 - ✓ Identification des liens entre les cibles d'atténuation et les ODD
- Rôle de l'indicateur dans l'influence de la planification de l'ambition grâce à l'alignement de la stratégie et à la planification de la décarbonation à long terme, notamment:
 - ✓ Alignement complet de la stratégie sectorielle sur la stratégie de politique climatique
 - ✓ Bilan et intégration des actions infranationales et non étatiques
 - ✓ Détermination d'objectifs de décarbonisation complète à long terme pour le secteur
 - ✓ Traduction des objectifs sectoriels en objectifs sous-sectoriels
- Rôle de l'indicateur dans l'analyse du potentiel d'élévation de l'ambition, notamment:
 - ✓ Analyse des meilleures pratiques régionales
 - ✓ Objectifs pour les sous-secteurs qui ne sont pas encore couverts par la stratégie climatique
- Rôle de l'indicateur dans la collecte de toutes les informations et de tous les objectifs dans une feuille de route basée sur les objectifs
- Rôle de l'indicateur dans la planification des investissements pour l'allocation des ressources et la détermination des besoins de soutien, y compris l'évaluation des besoins d'investissement pour les mesures privilégiées qui comprennent l'évaluation des éléments suivants:
 - a) la capacité d'investissement du secteur privé;
 - b) les besoins en matière de finances publiques;
 - c) Exigences en matière d'assistance internationale.
- Rôle de l'indicateur dans la planification des investissements à moyen terme afin d'aligner les besoins de capitaux non privés sur le rythme de financement national et multilatéral existant
- Rôle de l'indicateur dans l'analyse des obstacles persistants à la mise en œuvre des CDN (financiers, politiques, institutionnels, culturels)
- Rôle de l'indicateur dans l'identification des concepts de projet qui s'attaquent aux obstacles à la mise en œuvre des CDN et/ou au soutien international (par exemple, les AMNA)

Identification des groupes cibles et des sources de données pour l'indicateur de mise en œuvre des CDN

Les groupes cibles de l'indicateur de mise en œuvre des CDN sont l'offre, qui comprend le gouvernement, tandis que la demande comprend le secteur privé, la société civile, les prestataires de services et d'autres parties prenantes telles que les partenaires au développement qui participent à la formation et au renforcement des capacités. Les principales sources de données sont l'énergie, l'AFOLU, l'utilisation des procédés industriels et des produits (IPPU), les déchets et les transports. Le suivi des indices de performance des CDN horizontalement et verticalement sous une forme linéaire sera mis en œuvre dans le contexte des rôles et des actions des décideurs gouvernementaux (niveaux national, infranational et local) ; un soutien financier et des investissements dans le suivi des indices de performance des CDN ; la technologie et les innovations dans le domaine du suivi des indices de performance des CDN ; les rôles et les activités des parties prenantes impliquées dans le suivi des différents indices de performance des CDN et le rôle de la société civile ainsi que d'autres acteurs non étatiques (ANE).

Interprétation des scores de mise en œuvre des CDN

Les cinq composantes des CDN (Gouvernance, MRV, Financement de la lutte contre le changement climatique, Adaptation et Atténuation) se sont vu attribuer des pondérations sur une échelle de 1 % à 100 %. Chacun des indices fournis pour chaque composante de la CDN a reçu une note de 1 à 5 en fonction de la réalisation par rapport à la base de référence et à l'objectif fixés dans le cadre/plan de mise en œuvre de la CDN. À l'aide de la documentation disponible et des données recueillies, les 5 composantes de la mise en œuvre des CDN ont été pondérées comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous:

Tableau 2: Coefficients de pondération attribués aux composants de mise en œuvre de la CDN

Composant de mise en œuvre NDC	Poids (%)	Justification
1. Gouvernance	30	Des politiques, des stratégies, des législations, des programmes et des projets pour la mise en œuvre des CDN sont déjà en place dans la plupart des pays
2. MRV (en anglais)	25	Les pays ont soumis au moins une communication nationale (CN) et d'autres ont soumis des rapports de mise à jour biennaux (BUR) La MRV est essentielle à la mise en œuvre des CDN des pays respectifs.
3. Atténuation	20	Les mesures d'atténuation ont éclairé le contenu des communications nationales. Les mesures d'atténuation sont également essentielles à la réalisation des objectifs de mise en œuvre des CDN. Tous les pays sont censés élaborer leurs mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA).
4. Adaptation	15	L'adaptation est une mesure de sympathie basée sur les services aux groupes de personnes vulnérables pour les aider à renforcer leur résilience à l'impact du changement climatique. C'est pourquoi il s'agit d'une intervention prioritaire pour la plupart des pays africains en raison de son impact immédiat sur les plus vulnérables.
5. Finance	10	Bien qu'il existe des engagements internationaux en matière de financement de la lutte contre le changement climatique par les pays de l'annexe I, le flux de ressources vers les pays de l'annexe II n'est pas toujours direct, mais par l'intermédiaire d'autres partenaires au développement, de sorte que l'impact n'est pas directement ressenti.

Sur la base des résultats de l'analyse de l'influence des activités/actions associées à chacun des cinq indices/composantes de niveau macro sur la mise en œuvre des CDN, un critère d'attribution et de pondération des indices a été élaboré. Sur la base des critères et de la justification énoncés dans le présent document, la gouvernance s'est vu attribuer une pondération de 30 % et de 25 % pour les MRV; Atténuation 20%; Adaptation 15%; Finances 10%. Il y a suffisamment de justification, sur la base de la littérature rassemblée au cours des analyses spécifiques à chaque pays, pour justifier le chiffre de pondération plus élevé de 30 % alloué à la gouvernance, car la puissance de la mise en œuvre des CDN est fonction d'abord et avant tout de la solidité des cadres institutionnels, réglementaires et juridiques. Les investisseurs privés, par exemple, ne peuvent pas être incités à investir dans divers projets dans n'importe quel pays en l'absence de cadres juridiques et réglementaires pour soutenir et protéger leurs investissements et autres intérêts associés. Les huit pays étudiés avaient tous élaboré et se trouvaient à des stades différents de la mise en œuvre de diverses politiques, stratégies et législations liées au climat.

Une pondération de 25 % s'est vu attribuer des MRV parce qu'elles sont obligatoires dans l'élaboration et la soumission de NC et de BUR qui empêchent la soumission de CDN. Tous les pays signataires de l'Accord de Paris sont donc censés se conformer aux MRV - ils doivent être impliqués dans le suivi des progrès de leur inventaire de GES. En plus de fournir une ligne de mire claire vers la réduction des émissions de GES, les MRV cherchent également à orienter les mesures d'adaptation vers l'atténuation des impacts négatifs du changement climatique. La mise en œuvre de la MRV comporte trois composantes et processus importants: les GES; les NAMAs, et; Soutien

(financement, acquisition de technologies et formation/renforcement des capacités). Les mesures d'atténuation ont été pondérées à hauteur de 20 %, car la réduction des émissions est l'une des mesures de référence du respect des CDN. On s'attend à ce que tous les pays élaborent des AMAN afin de pouvoir participer aux modèles d'affaires de plusieurs milliards de dollars qui en découlent. Il existe déjà un appel annuel à l'AMNA établi par la CCNUCC, d'où l'importance de réduire les émissions et tous les pays sont censés réduire leurs émissions de manière conditionnelle et inconditionnelle dans les pourcentages respectifs présentés dans leurs CDN précédentes. Les adaptations se sont vu attribuer une pondération de 15 %, car les mesures visant à faire face aux effets néfastes des aléas du changement climatique sont essentielles à la durabilité des systèmes de résilience climatique. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'appels réguliers/annuels d'actions d'adaptation appropriées au niveau national (NAAA) de la part de la CCNUCC. Cependant, plusieurs pays ont élaboré leurs plans nationaux d'adaptation (PAN).

Une pondération de 10 % a été attribuée au financement de la lutte contre le changement climatique, car des financements directs et indirects sont nécessaires à l'opérationnalisation des politiques, stratégies, programmes, plans et législations liés au climat. Cependant, malgré les engagements considérables en matière de financement climatique de la part principalement des pays de l'annexe I et II³ d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux, l'accès direct aux financements climatiques est limité pour la plupart des pays étudiés. La plupart des financements sont accessibles par l'intermédiaire d'agences tierces telles que le FEM et les organisations des Nations Unies, ce qui a pour conséquence des impacts directs minimes sur le terrain entre les pays ciblés. Par exemple, la plupart de ces agences tierces disposent de leurs propres équipes d'assistance technique, ce qui limite le renforcement des capacités locales sur les questions liées au climat. Le financement par l'intermédiaire de ces organismes tiers a été constant ou en baisse et, en tant que tel, n'est pas viable pour résoudre les problèmes liés au climat, ce qui souligne la nécessité de ressources générées au niveau national pour traiter les questions liées au climat. Cependant, en raison des contraintes financières permanentes auxquelles sont confrontés la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, ces ressources financières générées au niveau national ne sont généralement jamais suffisantes pour soutenir efficacement la mise en œuvre des interventions climatiques identifiées dans le cadre de la mise en œuvre des CDN. Les analyses par pays ont également contribué à l'élaboration d'un guide sur la présentation et l'interprétation des scores et des résultats, y compris la génération de l'indicateur final de mise en œuvre des CDN tel que présenté à l'annexe II.

Analyse et visualisation de l'indice de mise en œuvre des CDN

L'analyse et la visualisation de l'indicateur de mise en œuvre des CDN en vue d'orienter l'orientation des politiques ont été réalisées en deux étapes. La première étape a consisté à élaborer en détail le statut spécifique à chaque pays en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la CDN en ce qui concerne la gouvernance, le financement de la lutte contre le changement climatique, la MRV, les composantes d'atténuation et d'adaptation des activités de mise en œuvre de la CDN, telles qu'elles sont décrites et résumées à la section 5.3. Le résultat de cette étape a fourni les informations qui ont guidé l'évaluation de la réalisation des objectifs souhaités au lieu des indices spécifiques aux composantes identifiés dans chacun des 8 pays étudiés. La deuxième étape a consisté à utiliser les cotes moyennes des indices et les pondérations des composantes dans l'élaboration des indices de mise en œuvre des CDN.

Le tableau 3 présente l'échelle d'évaluation des indices et la description de chaque note en fonction des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour chacun des indices, tandis que le tableau 4 fournit la signification/l'interprétation de la note moyenne/de l'indicateur total pour les 5 composantes combinées des CDN.

Tableau 3: Évaluation de la réalisation des objectifs de chaque indice pour les composantes de la mise en œuvre de la CDN

Échelle d'évaluation	Description
1- 0 à 15 %	Très médiocre
2- >15%-35%	Pauvre
3- >35%- 50%	Insatisfaisant
4- >50%- 75%	Satisfaisant
5- >75%- >100%	Exceptionnel

³ <https://unfccc.int/parties-observers>

Tableau 4 : Score total (indice) par pays et sa description par rapport à la mise en œuvre des CDN

Cote de l'indice (score total)	Description de l'indice (score total)
Indice inférieur à 30	Pauvre
Indice >30 à 50	Insatisfaisant
Indice >50 à 75	Satisfaisant
Indice >75	Exceptionnel

Contenu:	Ce module décrira : Processus d'utilisation d'outils de suivi des CDN pour générer des index permettant de prendre des décisions éclairées en matière de politique et de pratique dans la mise en œuvre des CDN.
Objectifs:	À la fin de ce module, les participants seront en mesure de : i) Générer l'indicateur NDC pour leurs pays respectifs à l'aide des données collectées ; ii) Utiliser les index NDC pour fournir des conseils politiques et des activités de plaidoyer.
Méthode de formation :	Méthodologies participatives de formation/facilitation, conférences, discussions de groupe, études de cas, etc.
Matériel de formation :	Tableaux à feuilles mobiles, cahiers et stylos, marqueurs, tableau blanc, marqueurs pour tableau blanc
Configuration de la salle de classe :	Cela dépendra de l'animateur et de la méthodologie adoptée
Durée	Durée : 90 minutes
Évaluation:	L'animateur décide de la méthode d'évaluation la plus appropriée
Matériaux de référence :	https://atpsnet.org/wp-content/uploads/2019/07/NDCs-Implementation-Report-final.pdf

Session 7.1 : Présentation sur la génération d'index NDC

L'animateur fera une courte présentation de 10 à 15 minutes pour présenter l' module et décrire les objectifs de l' module et les résultats attendus. La présentation servira également de terrain pour d'autres discussions lors des séances suivantes. Les questions majeures concernant ce module seront soulignées par l'animateur tandis que les participants apporteront également leur contribution à la discussion.

Séance 7.2 : Travail de groupe

Divisez les participants à l'atelier en 5 groupes. S'assurer que les groupes ont une bonne mixité en termes de genre et de type d'intervenants. Attribuez chaque exercice de groupe comme indiqué ci-dessous. Cette activité se déroulera dans un délai de 30 minutes. Les membres du groupe désigneront un président, un secrétaire et un rapporteur.

Trouvez des chiffres arbitraires représentant votre pays pour chacun des indices des 5 composantes de la CDN et évaluez la performance par rapport aux objectifs fixés. Déterminez la note respective pour chaque composant ainsi que la note globale pour votre pays.

Chaque pays représenté par 6 personnes proposera des études de cas dans son pays où différentes parties prenantes font un travail exemplaire en matière de gouvernance, d'atténuation, d'adaptation, de financement et de MRV du changement climatique. Les études de cas montreront clairement les meilleures pratiques, les défis et les opportunités.

Remarque : Chaque groupe écrira sur les tableaux à feuilles mobiles aussi clairement que possible. Ils seront récupérés à la fin de la session.

Séance 7.3 : Discussion plénière

Les travaux de la session 7.2 seront présentés sous forme de présentations de 5 minutes. Il y aura des discussions ouvertes sur les présentations où tous les participants feront des contributions guidées par l'animateur. Cette séance durera environ 45 minutes.

Voir l'annexe I pour le tableau et l'échelle des cotes.

ANNEXES

Annexe I : Indicateur de mise en œuvre des CDN et outil de surveillance

Composants de mise en œuvre NDC	Principaux indices	*Pays cible	Preuve de l'atteinte ou de la mise en œuvre des indices (justification)	% de succès	Note (x) chaque indice sur une échelle de 5 points (1 = Très mauvais et 5 = Exceptionnel)	Poids (y)	Cote pondérée (z) z=xy	Note moyenne
Un	Système Mesure, Notification et Vérification (MRV)							25
i)	Examen des activités du MRV, p. ex. BUR, Communications nationales		Communications nationales et BUR préparées et soumises à temps					
ii)	Mise en place d'un arrangement institutionnel pour la supervision et la coordination des activités de MRV		Non. de nouvelles dispositions institutionnelles pour les activités de MRV					
ii)	Évaluation des lacunes et des besoins en matière de données		Rapports d'analyse des insuffisances					
iv)	Conception du système national de MRV pour l'atténuation, l'adaptation et le financement		Non. du système national de MRV achevé pour l'atténuation, le financement et l'adaptation					
v)	Mise en place de processus de gestion des données		Processus institutionnalisés de gestion des données					
vi)	Renforcement de la capacité nationale en matière de MRV		Activités continues de renforcement des capacités en matière de MRV					
vii)	Améliorer le système national de MRV au fil du temps		Changements dans la qualité du système MRV le long de l'échelle temporelle					
	Sous-score total							

B	Gouvernance	30
i)	Revoir l'arrangement institutionnel actuel	Amélioration de l'organisation institutionnelle de la gouvernance climatique
ii)	Mettre en place une équipe de coordination de la mise en œuvre des CDN	Présence d'une équipe de coordination inclusive et multiseCTORielle des CDN
iii)	Mettre en place des dispositifs institutionnels	Non. des arrangements institutionnels pour la gouvernance climatique
iv)	Renforcer les capacités au sein du gouvernement	Non. des bénéficiaires dans le renforcement des capacités en matière de gouvernance climatique
v)	Impliquer les parties prenantes externes	Niveau d'implication et de consultation des parties prenantes externes dans la gouvernance climatique
vi)	Élaborer un cadre juridique	Présence d'un cadre juridique
	Sous-score total	

C	Atténuation							20
i)	Examiner le paysage politique d'atténuation existant	Nombre de politiques d'atténuation examinées						
ii)	Mise en place d'arrangements institutionnels pour la coordination et la supervision des activités d'atténuation	Non. d'un dispositif institutionnel pour la coordination et la supervision des activités d'atténuation						
iii)	Analyser le potentiel national d'atténuation afin d'identifier les secteurs prioritaires et les options d'atténuation	Non. des secteurs prioritaires et des options d'atténuation identifiés au niveau national						
iv)	Procéder à une évaluation détaillée des mesures prioritaires d'atténuation pour les secteurs clés.	Non. des mesures prioritaires d'atténuation évaluées dans des secteurs clés						
v)	Concevoir des stratégies d'atténuation	Non. de nouvelles politiques d'atténuation						
vi)	Accéder au financement des mesures d'atténuation	Non. de négociations réussies pour le financement de l'atténuation						
vii)	Mettre en œuvre des politiques d'atténuation	Degré de réussite dans la mise en œuvre des politiques d'atténuation						
viii)	Concevoir et mettre en œuvre un système national de MRV d'atténuation	Non. des systèmes nationaux MRV développés et mis en œuvre avec succès						

*L'objectif pays est la réalisation spécifique définie, qualitative ou quantitative, pour chacun des paramètres de chacune des composantes.

Grille

Échelle d'évaluation	Description
1- 0 à 15 %	Très médiocre
2- >15%-35%	Pauvre
3- >35%- 50%	Insatisfaisant
4- >50%- 75%	Satisfaisant
5- >75%- >100%	Exceptionnel

Cote de l'indice (score total)	Description de l'indice (score total)
Indice inférieur à 30	Pauvre
Indice >30 à 50	Insatisfaisant
Indice >50 à 75	Satisfaisant
Indice >75	Exceptionnel

Le Réseau africain d'études sur les politiques technologiques (ATPS) est un réseau transdisciplinaire de chercheurs, de décideurs, d'acteurs du secteur privé et de la société civile qui promeut la production, la diffusion, l'utilisation et la maîtrise de la science, de la technologie et des innovations (STI) pour le développement de l'Afrique, la durabilité environnementale et l'inclusion mondiale. En collaboration avec des institutions partageant les mêmes idéaux, ATPS fournit des plateformes pour la recherche régionale et internationale et le partage des connaissances afin de renforcer les capacités de l'Afrique en matière de recherche, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques en matière de STI pour le développement durable.



Réseau africain d'études sur les politiques technologiques (ATPS)

Directrice exécutive :

executivedirector@atpsnet.org

8^e étage du bâtiment de la chancellerie,
Rue de la Vallée

Boîte postale 10081- 00100, Nairobi, Kenya

Tél : +254 (020) 2714092

www.atpsnet.org

Réseau africain d'études sur les politiques technologiques (ATPS)

Numéro ISBN: 978-9966-124-64-0

